
Discours du Budget 2008 du Manitoba

M. Gregory F. Selinger
Ministre des Finances
Le 9 avril 2008

Le présent document peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante :

www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html

Les documents offerts en français sur ce site comprennent:

- Le discours du Budget 2008
- Les avantages du Manitoba (Rapport supplémentaire du Budget)
- À l'appui des enfants et des familles du Manitoba (Rapport supplémentaire du Budget)
- Le Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009
- Budget en bref
- Le Bulletin de nouvelles fiscales
- Investir au Manitoba
- Rapports financiers
- Fait saillants de l'activité économique
- Statistiques économiques

This document is available on the Internet in English at:

<http://www.gov.mb.ca/finance>

Information available at this site includes:

- The 2008 Manitoba Budget Address
- Budget 2008
- Budget Papers
 - A The Economy
 - B Supplementary Financial Information
 - C Taxation Adjustments
 - D The Manitoba Advantage
 - E From Research to Innovation
 - F Supporting Manitoba's Children and Families
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2009
- Budget in Brief
- Tax News
- Facts for Investors
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections de ce document dans des formats différents destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.



Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 1702-8035

DISCOURS DU BUDGET 2008 DU MANITOBA

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION.....	3
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	6
SOUTIEN À L'INNOVATION	7
INFRASTRUCTURE.....	9
PROTÉGER NOS RESSOURCES HYDRIQUES	10
CHANGEMENT CLIMATIQUE	11
UNE POPULATION EN SANTÉ.....	13
DES FAMILLES EN SANTÉ.....	17
DES ENFANTS EN SANTÉ.....	18
ARTS ET CULTURE	19
DES COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES.....	20
MANITOBA RURAL	21
NORD DU MANITOBA	23
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS	23
CENTRES URBAINS	24
PLAN FINANCIER	25
PERSPECTIVES DU BUDGET SOMMAIRE.....	27
UN COÛT DE LA VIE TOUJOURS ABORDABLE	28
CONCLUSION	32



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, j'ai l'honneur de présenter le Budget 2008, le neuvième budget équilibré consécutif de notre gouvernement.

Le Manitoba connaît aujourd'hui plus de succès qu'il n'en a connus depuis des décennies. Une solide croissance économique, des investissements publics stratégiques et une gestion fiscale prudente pendant huit ans ont tous contribué à créer une société plus prospère pour les Manitobains et leurs familles.

Le fondement de notre économie est solide comme un roc : notre population grandit, nos industries sont profitables, le taux de chômage demeure peu élevé et le coût de la vie continue d'être abordable. De plus en plus de jeunes fréquentent nos collèges et nos universités, et un nombre grandissant choisit de s'établir dans la province.

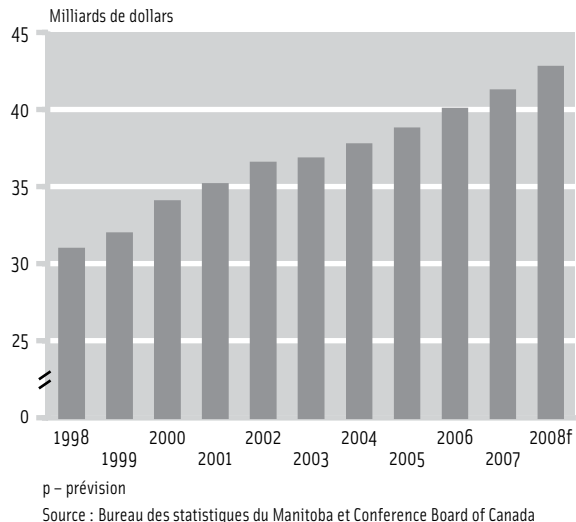
Quand le magazine Moneysense a classé 123 villes canadiennes en fonction de leur économie et de leur qualité de vie, trois villes manitobaines figuraient parmi les 25 villes ayant obtenu les meilleurs résultats, un chiffre record qui n'a été battu que par l'Ontario.

La solidité de notre économie témoigne des contributions de chaque Manitobain et Manitobaine. Tous les jours, sans exception, notre gouvernement travaille de concert avec la population pour aider à construire une économie forte, en mettant les gens au premier plan et en gérant nos ressources de façon responsable.

Notre gouvernement investit dans les priorités des Manitobains, à savoir les soins de santé, l'éducation, l'infrastructure, la sécurité publique et la protection de l'environnement. Au cours des huit dernières années, nous avons fait des investissements prudents, géré la dette publique, réduit les taxes et les impôts et favorisé la croissance de l'économie. Le Budget 2008 respecte cette approche équilibrée, en se fondant sur nos réussites et en préparant notre province pour l'avenir.

Nous nous préparons pour l'avenir parce qu'il y aura des défis à relever. Nous ne pouvons pas ignorer les

PIB réel



événements qui surviennent dans l'économie mondiale. Le Manitoba fait face à une concurrence féroce pour trouver des travailleurs qualifiés. Aussi, le niveau élevé du dollar canadien constitue un défi pour nos industries d'exportation, et le ralentissement de l'économie américaine risque de limiter la croissance partout dans le monde.

Ces défis économiques à l'échelle mondiale sont réels, certes, mais le Manitoba est en bonne position pour les relever de front.

« L'économie du Manitoba tournera encore à plein régime cette année. »

Conference Board of Canada, mars 2008

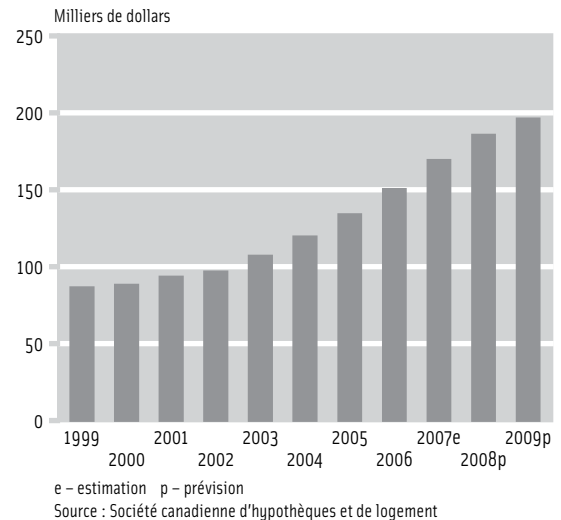
Monsieur le Président, nous serons en mesure de relever ces défis grâce à notre économie diversifiée, à notre milieu des affaires dynamique, à nos travailleurs diligents et hautement qualifiés et aux stratégies économiques judicieuses de notre gouvernement.

La vigueur de notre économie en 2007 est reflétée dans les statistiques suivantes :

- L'économie a affiché une croissance globale de 3 % en 2007, une hausse supérieure au taux national pour la deuxième année consécutive.
- La population a augmenté à un niveau inégalé depuis 25 ans, et ce, grâce à un taux d'immigration exceptionnel et à une migration interprovinciale comportant des nombres jamais atteints depuis près d'un quart de siècle.
- Le nombre d'emplois a augmenté de 1,6 %, compte tenu du taux d'emploi et du taux de participation au marché du travail qui ont atteint des niveaux record.
- Les rémunérations hebdomadaires moyennes ont affiché une hausse de 4,2 %, une croissance bien supérieure à celle du Canada et la plus forte enregistrée depuis près de vingt ans.
- Les mises en chantier ont augmenté de 14 %, ce qui constitue un taux de croissance nettement supérieur aux gains modestes enregistrés à l'échelle nationale.
- Les ventes au détail ont augmenté de 9,5 %, une croissance qui place le Manitoba au deuxième rang à ce chapitre au Canada.
- Les recettes monétaires agricoles ont augmenté de 18 %, presque le double de la croissance nationale.
- Les investissements en immobilisations ont augmenté de 17 % et leur croissance devrait atteindre 19 % en 2008.
- Les investissements en immobilisations privés ont augmenté de 9,5 % et le Manitoba occupera la première place au Canada avec une augmentation de 22 % en 2008.
- Les exportations vers l'étranger ont augmenté de 13 % alors qu'elles ont connu une hausse de seulement 2 % au niveau national, et des gains notables ont été réalisés sur tous les grands marchés.

Le développement d'une énergie propre et renouvelable continue d'être une partie intégrale de notre vision à long terme pour bâtir l'économie. Selon les prévisions,

Prix moyen de revente des habitations au Manitoba



les exportations d'électricité généreront 5,5 milliards de dollars en recettes au cours des dix prochaines années.

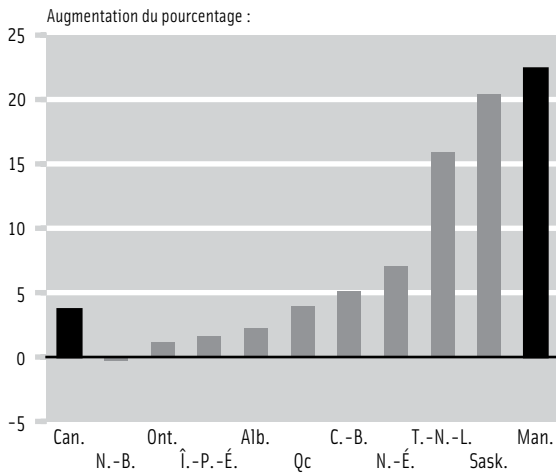
Alors que la croissance pourrait ralentir en raison des conditions changeantes dans les économies canadienne et mondiale, Monsieur le Président, les prévisions indiquent que notre économie affichera une croissance de 2,7 % en 2008, ce qui est nettement supérieur au taux de 1,9 % prévu pour le Canada.

Face aux incertitudes accrues sur le plan économique, notre gouvernement adoptera la stratégie suivante :

Le Budget présenté aujourd'hui permet de soutenir notre province pendant qu'elle grandit et se prépare pour l'avenir. Le Budget affirme notre engagement à mener à bien les initiatives suivantes :

- offrir des soins de santé de qualité et promouvoir des modes de vie sains;
- promouvoir un environnement plus propre et plus sain;
- mettre en œuvre des possibilités d'éducation et d'apprentissage pour les jeunes dans la province;
- renforcer la sécurité des collectivités;
- maintenir un coût de vie abordable au Manitoba;

Investissements en immobilisations privés (prévisions), 2008



Source: Statistics Canada

- développer notre avantage en matière d'énergie propre au profit de tous les Manitobains et Manitobaines;
- bâtir notre économie et nos communautés.

Éducation

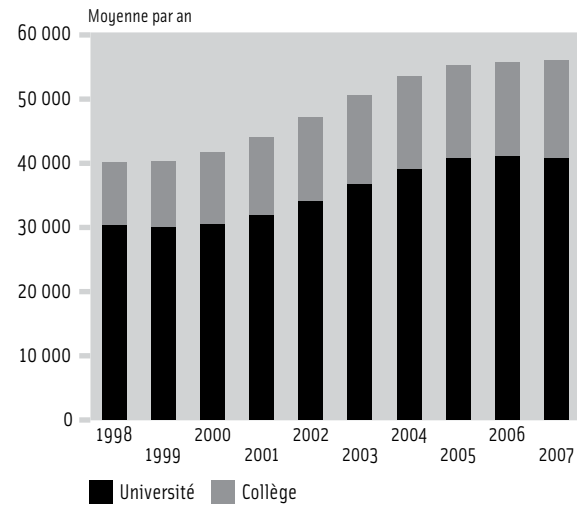
Le point de départ de la stratégie économique du Manitoba est un plan d'ensemble dans les domaines de l'éducation et du perfectionnement professionnel. Les études postsecondaires apportent à nos jeunes les outils dont ils ont besoin pour saisir les occasions que leur offre notre économie en expansion.

La stratégie que nous avons adoptée pour que l'enseignement postsecondaire réponde aux exigences de l'avenir repose sur trois piliers : le caractère abordable, l'accessibilité et l'excellence.

Monsieur le Président, le Manitoba est l'endroit où le coût des études est le plus abordable au Canada. Depuis 1999, notre gouvernement a fait en sorte que le coût des études reste abordable :

- en diminuant les frais de scolarité de 10 % et en les maintenant à ce niveau, tout en compensant les établissements postsecondaires par des augmentations de leur financement;

Nombre d'étudiants au niveau postsecondaire



Remarque : Exercices ayant pris fin le 31 mars.

Source : Conseil de l'enseignement postsecondaire

- en augmentant l'aide aux étudiants de 166 millions de dollars depuis 1999, y compris en rétablissant le Programme de bourses du Manitoba, qui avait été supprimé en 1993;
- en adoptant des crédits d'impôt pour aider les étudiants diplômés à compenser leurs frais de scolarité.

Ces politiques dans le domaine de l'éducation donnent des résultats :

- les inscriptions ont augmenté d'un tiers depuis 1999;
- la dette des étudiants a diminué de 26 %;
- le Manitoba est aujourd'hui l'endroit où le niveau d'endettement des étudiants est le plus bas, en dehors du Québec.

Nous disposons d'un plan détaillé pour maintenir le caractère abordable des études postsecondaires au cours des prochaines années.

Avant 1999, les frais de scolarité avaient grimpé de plus de 150 % en dix ans. Cela pourrait se reproduire. Dans d'autres provinces ou territoires où le gel des frais de scolarité a été supprimé, ceux-ci ont parfois connu des augmentations allant jusqu'à 80 % en trois ans.

Monsieur le Président, notre gouvernement fera en sorte que cela ne se produise pas au Manitoba. Dans le cadre du Budget présenté aujourd'hui, nous prolongeons d'une année la diminution de 10 % des frais de scolarité, tout en compensant les collèges et les universités par des augmentations de leur financement. À partir de septembre 2009, les frais de scolarité augmenteront progressivement, jusqu'à retrouver leur niveau de 1999.

À compter de l'année prochaine, nous commencerons également à augmenter l'aide financière aux étudiants. Cette augmentation, d'un montant total de 8 millions de dollars, se poursuivra au cours des années suivantes afin de s'assurer que l'éducation postsecondaire demeure abordable. Des programmes visant tout particulièrement à rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants des régions rurales et du Nord y seront inclus.

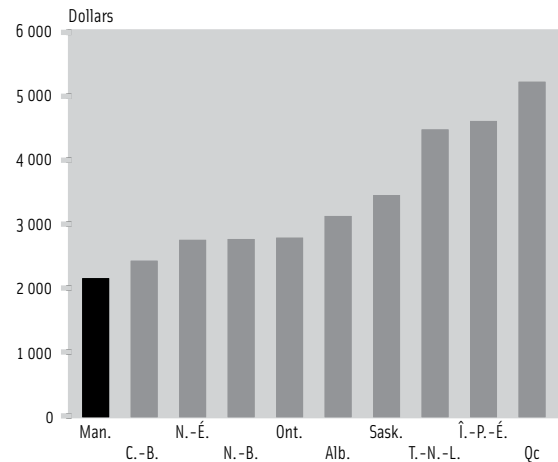
Le Budget que nous présentons aujourd'hui renforce encore le caractère abordable de l'enseignement postsecondaire en réduisant de 1 % le taux d'intérêt des prêts aux étudiants.

Nous encourageons les diplômés à s'établir et à commencer leur carrière professionnelle au Manitoba. Les dispositions fiscales de notre province sont aujourd'hui les plus avantageuses de tout le Canada pour les nouveaux diplômés. Le nouveau remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité leur permet de récupérer 60 % de leurs frais de scolarité admissibles, jusqu'à un maximum de 25 000 \$. À titre d'exemple, un étudiant en arts ayant obtenu son diplôme en 2007 peut réclamer un remboursement d'impôt total de plus de 7 000 \$ au cours des six années suivantes.

Le second pilier de notre stratégie économique est l'amélioration de l'accessibilité, afin d'accroître le nombre d'étudiants susceptibles de poursuivre des études postsecondaires avec succès. Le Budget de 2008 favorise l'accessibilité :

- en ajoutant un million de dollars pour améliorer le taux d'obtention de diplôme d'études secondaires et

Les meilleures dispositions fiscales pour les diplômés



Source : Finances Manitoba

Remarque : Impôt sur le revenu provincial exigible après application des crédits pour frais de scolarité et des remboursements de frais de scolarité, personne seule avec un revenu imposable de 50 000 \$

pour aider les élèves dans le passage à l'enseignement postsecondaire;

- en fournissant de nouvelles ressources visant à accroître l'accès des groupes sous-représentés à l'enseignement postsecondaire et à faire progresser leur taux d'obtention de diplôme d'études postsecondaires.

Nous avons également augmenté le nombre et la valeur de nos bourses d'études Une formation pour l'avenir, destinées aux femmes qui étudient dans les domaines des mathématiques, des sciences ou de la technologie au sein d'établissements d'enseignement approuvés.

Le troisième pilier est l'investissement dans l'excellence. Dans le domaine de l'éducation, les années 1990 ont été marquées par la négligence. Monsieur le Président, nous plaçons la décennie actuelle sous le signe de l'action.

Remarque : Impôt sur le revenu provincial exigible après application des crédits pour frais de scolarité et des remboursements de frais de scolarité, personne seule avec un revenu imposable de 50 000 \$.

Il y a tout juste deux ans, nous nous sommes engagés à faire bénéficier le secteur de l'éducation postsecondaire de la plus forte augmentation jamais accordée, soit 60 millions de dollars sur trois ans.

Monsieur le Président, le Budget présenté aujourd'hui nous permet d'aller au-delà de cet engagement. Non seulement nous maintenons l'engagement que nous avons pris d'augmenter de 5 % les fonds de fonctionnement, mais nous y ajoutons 8,4 millions de dollars. En conséquence, les collèges et les universités recevront autant d'argent en plus que si les droits de scolarité avaient augmenté de 6 %.

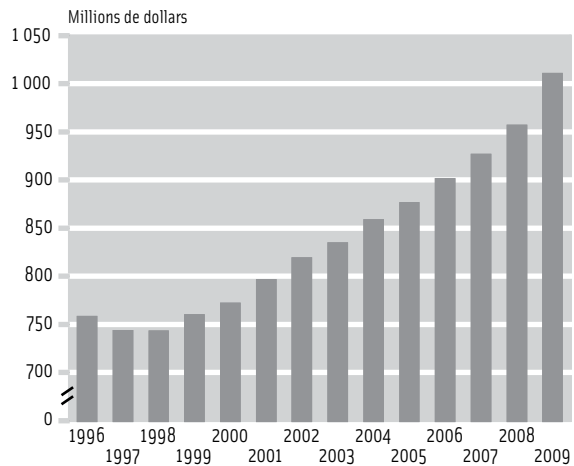
L'annonce que nous faisons aujourd'hui signifie que l'augmentation totale sur trois ans dépassera les 79 millions de dollars. Depuis 1999, nous avons augmenté de plus de 65 % les fonds de fonctionnement des collèges et des universités, comparativement à 14 % seulement au cours de la décennie précédente.

Depuis 1999, le Manitoba a appuyé des projets d'immobilisations dans le domaine de l'enseignement postsecondaire qui totalisent plus de 400 millions de dollars. Dans le cadre du Budget de 2008, plus de 100 millions de dollars seront consacrés, au cours des deux prochaines années, à des projets d'immobilisations nouveaux ou à venir. Voici des exemples de projets dans lesquels nous avons investi :

- le Richardson College of the Environment de l'Université de Winnipeg;
- le déménagement du Collège communautaire Assiniboine;
- l'immeuble des Sciences de la santé de l'Université de Brandon;
- le nouvel immeuble de la Faculté de génie de l'Université du Manitoba.

Depuis 1999, la Province a accordé 250 millions de dollars de subventions d'équipement et d'autorisations d'emprunt à l'Université du Manitoba pour appuyer la construction et la rénovation. Cet appui, combiné aux efficaces campagnes de financement de l'Université du Manitoba, a permis d'obtenir d'importantes contributions du secteur privé afin de renouveler l'infrastructure de l'université. Cette année, nous sommes heureux de commencer à appuyer le projet Domino de l'Université du Manitoba, une initiative pluriannuelle au cours de laquelle

Financement des écoles publiques



Remarque : Exercices ayant pris fin le 31 mars.

Source : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

100 millions de dollars seront consacrés à la construction d'une nouvelle résidence pour étudiants et à la rénovation de plusieurs autres immeubles situés sur le campus.

La réussite des étudiants dépend de la qualité de l'enseignement qu'ils ont reçu depuis l'enfance. Notre gouvernement a respecté ou dépassé son engagement de financer les écoles publiques au rythme de la croissance économique, et cela chaque année depuis notre arrivée au pouvoir. Depuis 1999, nous avons accordé un total de 238 millions de dollars en nouveaux fonds de fonctionnement aux écoles publiques. Les 53,5 millions de dollars prévus cette année représentent la plus importante augmentation annuelle en plus de 25 ans, et toutes les divisions scolaires en bénéficieront.

Notre gouvernement a mis en œuvre un plan bien précis pour alléger les impôts fonciers en matière d'éducation, tout en augmentant notre part du financement de l'éducation publique. Nous nous acheminons vers un financement à 80 % du coût total de l'éducation publique. Depuis 1999, nous avons éliminé la taxe résidentielle d'aide à l'éducation, réduit les taxes scolaires applicables aux terres agricoles et plus que doublé le crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation.

L'avenir de notre économie dépend en grande partie de la population autochtone, et l'éducation est un élément essentiel à leur réussite économique. Les investissements

dans l'éducation et la formation professionnelle des populations autochtones donnent de bons résultats : les inscriptions dans les universités et les collèges sont en hausse et le nombre de personnes en apprentissage a plus que triplé depuis 1999.

Mais il reste encore bien des choses à faire. Beaucoup d'écoles des Premières nations n'offrent pas de programme secondaire complet. La variété des programmes et l'investissement par élève sont moins importants que dans les autres collectivités du Manitoba.

Nous avons eu récemment des discussions avec le gouvernement fédéral sur la façon de combler ce fossé en ce qui concerne les investissements dans l'éducation et les programmes, et ces discussions sont encourageantes. Le Manitoba s'engage à travailler avec toutes les collectivités des Premières nations et avec le gouvernement fédéral pour mettre au point des programmes de qualité, depuis les premières années d'enseignement jusqu'à la fin des études secondaires.

Des représentants de la Province dans le domaine de l'éducation travaillent déjà avec plusieurs collectivités des Premières nations et avec des éducateurs afin d'élaborer des stratégies visant à rendre l'éducation dans les réserves plus pertinente et plus efficace, notamment :

- en mettant en place des encouragements et des incitatifs pour qu'un plus grand nombre d'Autochtones choisissent la profession d'enseignant;
- en mettant des programmes de perfectionnement professionnel à la disposition du personnel enseignant dans les réserves;
- en créant des programmes d'études qui intègrent la culture et les langues autochtones.

Les fonds affectés aux écoles cette année comprennent un montant supplémentaire de 500 000 \$ pour appuyer l'amélioration continue des performances scolaires des jeunes autochtones, grâce à des initiatives comme la formation et le mentorat d'élèves ainsi que les programmes d'aînés autochtones dans les écoles.

Le Manitoba a mis sur pied au Collège universitaire du Nord un programme d'enseignement de la profession de sage-femme à l'intention des Autochtones. Cette formation d'une durée de quatre ans, sanctionnée par un baccalauréat, permettra d'accroître l'offre de services de sages-femmes dans les collectivités autochtones, garantissant ainsi aux mères et à leurs nouveau-nés des soins appropriés sur les plans culturel et médical, dans leurs communautés.

Monsieur le Président, le Budget présenté aujourd'hui donne également suite à l'engagement que nous avons pris d'aider les étudiants autochtones à s'engager dans la carrière médicale. La première étape sera la création d'un programme de bourses, d'un montant de 7 000 \$ par an, pour des Autochtones qui font des études de médecine.

Monsieur le Président, avec le Budget de 2008, le gouvernement continue également d'aller de l'avant en consacrant un investissement supplémentaire au Collège communautaire Red River afin de mettre sur pied un nouveau campus dans la région d'Entre-les-Lacs, centré sur Peguis et Fisher River.

Stratégie de développement des compétences

Notre économie en pleine croissance a permis la création de 9 500 emplois l'année dernière. Nous travaillons de concert avec l'industrie, les syndicats et d'autres gouvernements pour attirer et former les personnes dont le Manitoba a besoin pour pourvoir aux postes créés par notre forte croissance, maintenant et dans l'avenir.

Le programme Candidats du Manitoba attire des travailleurs compétents et des entrepreneurs du monde entier dans notre province. Le Manitoba a accueilli presque 11 000 nouveaux immigrants l'année dernière, ce qui équivalait au plus haut taux d'immigration en 50 ans.

Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le Budget 2008 consacre une somme additionnelle de 1,2 million de dollars à l'établissement des immigrants et aux services de formation linguistique afin de

faciliter l'intégration des nouveaux immigrants dans nos collectivités. Il fournit également de nouvelles ressources pour appuyer l'ajout de services du marché du travail destinés aux immigrants et notre Stratégie de reconnaissance des qualifications, qui vise à réduire les obstacles auxquels se heurtent les immigrants formés et éduqués à l'étranger.

« L'intégration est tellement réussie au Manitoba que même les immigrants récents avaient des taux d'emploi supérieurs à ceux des Canadiens d'origine dans d'autres provinces. »

Globe and Mail, 11 septembre 2007.

La nouvelle *Loi sur l'alphabétisation des adultes* donne aux Manitobaines et Manitobains la possibilité d'acquérir des aptitudes essentielles pour réussir dans le monde actuel.

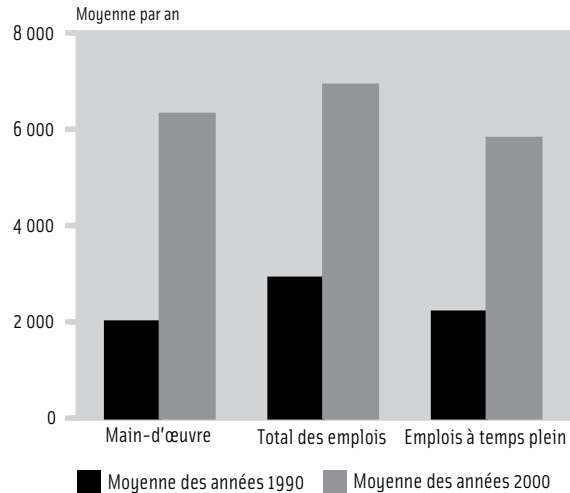
Depuis son entrée en fonction, notre gouvernement a plus que doublé le financement annuel alloué aux programmes d'apprentissage et d'alphabétisation des adultes au Manitoba. Monsieur le Président, le budget présenté aujourd'hui porte notre investissement total annuel à 19,3 millions de dollars.

Les chefs d'entreprises manitobaines ont indiqué clairement que leur priorité principale est le développement de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour répondre à l'évolution de la demande.

Notre gouvernement leur a répondu en s'engageant à créer 4 000 places en apprentissage au cours des quatre prochaines années grâce à un partenariat guidé par les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'apprentissage. Aujourd'hui, notre Budget consacre de nouveaux fonds à notre plan en vue de respecter cet engagement.

Le Budget 2008 fournit également des ressources pour accroître la flexibilité afin de répondre aux graves

Croissance du marché du travail au Manitoba, Comparaison entre les années 1990 et les années 2000



pénuries de main-d'œuvre et pour augmenter le nombre de conseils sectoriels.

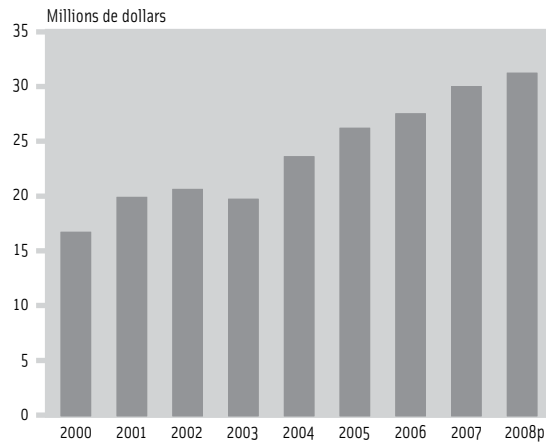
Je suis heureux de signaler que mon collègue, le ministre de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, annoncera bientôt une entente, en partenariat avec le gouvernement fédéral, allouant 18 millions de dollars pour la formation professionnelle, le soutien à l'emploi et le recyclage professionnel.

Soutien à l'innovation

La globalisation des marchés a entraîné une augmentation rapide des innovations. Le Conseil consultatif économique du premier ministre a recommandé fortement que des investissements plus importants soient engagés dans la recherche et l'innovation, en vue d'augmenter la productivité, de préserver les ressources et de hausser le niveau de vie. En plus d'investir dans l'éducation et la formation, nous avons aussi pris des mesures pour appuyer l'innovation, notamment :

- en augmentant les investissements en recherche et développement de 87 % depuis 1999;

Dépenses de recherche et développement du gouvernement du Manitoba



p : préliminaires

Remarque : Exercices ayant pris fin le 31 mars.

Sources : Statistique Canada et Sciences, Technologie, Énergie et Mines Manitoba

- en appuyant la mise sur pied de deux centres de commercialisation;
- en présentant des mesures fiscales afin d'améliorer la compétitivité et d'encourager les investissements dans la productivité.

L'Initiative de fabrication avancée aide les entreprises du Manitoba à adopter des pratiques innovantes permettant de réduire les déchets et d'augmenter la productivité au travail. Ce partenariat entre le secteur manufacturier et les gouvernements provincial et fédéral injectera quatre millions de dollars au total dans la phase actuelle de l'Initiative, afin d'augmenter la productivité des activités manufacturières.

Les chefs d'entreprise du Manitoba ont demandé qu'on accorde plus d'importance à l'innovation afin de maintenir la position concurrentielle de la province. Un nouveau Conseil manitobain des innovations, composé de dirigeants du milieu des affaires, du domaine de la recherche et de la collectivité, sera mis en place afin de guider ce renouveau d'attention envers l'innovation et les activités de commercialisation au Manitoba.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le Budget 2008 s'acquitte de notre engagement d'augmenter à six millions de dollars le financement du

Conseil manitobain de la recherche en matière de santé, afin d'appuyer les principaux travaux de recherche de la province dans le domaine de la santé.

« Le secteur manufacturier de la province se diversifie davantage chaque année, et il jouera un rôle de plus en plus important dans la croissance de la production du Manitoba. »

Conference Board du Canada, mars 2008.

Le Conseil consultatif économique du premier ministre a aussi recommandé d'améliorer la compétitivité en réduisant les formalités administratives et en adoptant un guichet unique pour la prestation des services aux entreprises. Nous avons pris des mesures en ce sens, notamment les suivantes :

- l'extension du service en ligne PerLE, qui donne aux entrepreneurs un accès immédiat aux renseignements dont ils ont besoin concernant les permis et les licences;
- l'élimination des exigences de déclaration de la taxe de vente pour près de 5 000 petites entreprises à domicile;
- la réduction des exigences de déclaration de la taxe de vente pour près de 25 000 petites entreprises;
- la mise en place d'un numéro d'entreprise unique afin de simplifier les relations d'affaires entre les entreprises et le gouvernement;
- le lancement d'un système en ligne de déclaration et de paiement de la TVP et d'autres taxes provinciales.

Nous allons améliorer plus encore notre efficacité en remaniant le portail manitobain des entreprises, afin d'offrir à celles-ci un guichet unique véritable pour accéder à des renseignements et à des opérations d'affaires sur Internet.

Infrastructure

L'ensemble composé du vaste réseau routier et ferroviaire de notre province, de notre aéroport international et de notre port de mer en eau profonde de Churchill procure des avantages concurrentiels appréciables aux entreprises manitobaines. Avec l'aide du nouveau Conseil de la porte d'entrée internationale du Manitoba, nous continuerons à travailler avec le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement afin de promouvoir le Manitoba comme porte d'accès vers le monde dans les secteurs du transport et de la distribution.

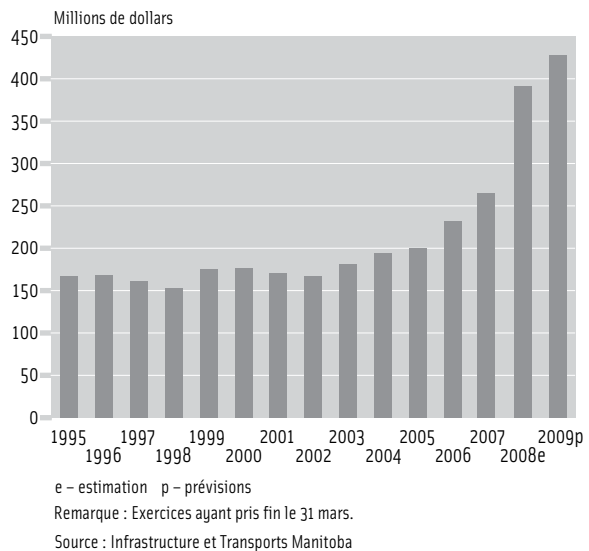
En raison de la carence des investissements au cours des années 1990, le Manitoba s'est retrouvé avec un triste héritage de routes et de ponts vieillissants devant être réparés ou remplacés. Notre gouvernement prend des mesures. Nous avons augmenté les investissements dans notre infrastructure publique, ce qui a eu pour effet d'en diminuer l'âge moyen depuis 2001. Mais il nous reste du travail à faire.

Il y a deux ans, nous avons annoncé un programme sans précédent de quatre milliards de dollars sur dix ans visant l'amélioration des routes et des ponts dans toute la province. Nous avons entamé la première phase de cinq ans en investissant dans des routes clés, comme la route transcanadienne, la route périphérique et les routes 75, 6, 10, 16 et 59. En tout, pendant le présent exercice, des travaux sont prévus sur 1 300 kilomètres de route.

L'an dernier, nous avons ouvert la nouvelle section élargie à quatre voies de l'autoroute transcanadienne menant à la frontière avec la Saskatchewan. Nous entamerons cette année les travaux d'ingénierie pour le passage supérieur à l'intersection de la route 16 et de la Transcanadienne. Une fois terminé, le passage supérieur contribuera à une circulation plus fluide, à la réduction des gaz à effet de serre et à une sécurité accrue.

Monsieur le Président, le Budget 2008 fournit la première tranche, de 15 millions de dollars, d'un nouvel investissement totalisant 125 millions de dollars destiné à intensifier les activités d'inspection, d'entretien et de remise en état des ponts de la province.

Investissements dans le réseau routier du Manitoba



L'un des plus importants projets d'infrastructure de l'histoire du Manitoba tire à sa fin. Le Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge a été entamé il y a deux ans et demi avec l'appui du gouvernement fédéral. Nous avons de bonnes raisons d'insister pour que le projet soit achevé rapidement, la Commission mixte internationale ayant en effet estimé que chaque année de retard exposait les Manitobains et Manitobaines à des risques d'inondations pouvant entraîner des pertes allant jusqu'à 75 millions de dollars. Une fois les travaux terminés, le canal de dérivation fournira une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans et permettra d'éviter des pertes de plus de 12 milliards de dollars dans l'éventualité d'une inondation majeure.

Nous effectuons également des investissements importants dans l'infrastructure de traitement des eaux et des eaux usées. Le Manitoba finance un tiers de la mise à niveau des usines de traitement des eaux usées de Winnipeg. Avec nos partenaires, nous investirons 150 millions de dollars dans des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les régions rurales et du Nord. Avec l'appui du gouvernement fédéral et des administrations municipales, nous investirons au total plus de un milliard de dollars

dans la protection des eaux du Manitoba au cours des prochaines années.

Le Budget 2008 apporte un financement appréciable aux projets d'approvisionnement en eau potable, concernant notamment Grandview, Grosse Isle et Melita. La mise à niveau des systèmes d'approvisionnement et de distribution des eaux dans les parcs provinciaux de Hnaua et de Watchorn est également prévue pour 2008.

Le Budget 2008 prévoit également des fonds pour la modernisation des installations de traitement des eaux usées de nombreuses collectivités, dont Le Pas et Roblin. En outre, nous allons continuer à améliorer les installations de traitement des eaux qui nous appartiennent dans les parcs provinciaux à l'échelle du Manitoba, y compris celles de Birds Hill, de Big Whiteshell et de West Hawk.

Par ailleurs, le Budget annoncé aujourd'hui continue d'investir de façon accrue dans la mise à niveau des systèmes d'eau potable et d'eaux usées des collectivités relevant des Affaires autochtones et du Nord. Actuellement, les dépenses annuelles en immobilisations ont plus que triplé par rapport à 1999. Cette année, des investissements importants seront destinés à des collectivités comme Thicket Portage, Wabowden et Waterhen.

Protéger nos ressources hydriques

Au Manitoba, nous savons que les objectifs consistant à protéger l'environnement et à faire croître l'économie peuvent être atteints simultanément. Nous prévoyons profiter de cette situation en bâtissant une économie verte et dynamique qui contribue à la viabilité de nos actifs naturels, favorise une société saine et dynamique et assure un avenir prospère.

L'eau propre est essentielle à la santé de notre environnement, à la durabilité de notre économie et au bien-être de tous les Manitobains et Manitobaines.

En se fondant sur les travaux du Conseil de gestion du lac Winnipeg, notre gouvernement a élaboré une stratégie d'envergure axée sur la réduction des niveaux d'azote et

de phosphore dans nos cours d'eau. Nous avons déjà donné suite à plus de 90 % des recommandations du Conseil et nous continuons à aller de l'avant en encourageant tous ceux qui contribuent au problème à jouer un rôle dans la recherche d'une solution. Monsieur le Président, depuis 1999, nous avons consacré plus de 190 millions de dollars à la protection des ressources hydriques.

La protection des ressources hydriques est la responsabilité de tous. Nous étions la première province à adopter des mesures législatives limitant la quantité de phosphore dans les détergents à lave-vaisselle et nous sommes heureux de constater que nos efforts ont retenti à l'échelle nationale.

D'ici le 1er janvier 2009, nous limiterons également l'utilisation du phosphore comme engrais de gazon et de potager. Nous avons instauré des normes pour réduire les quantités d'azote et de phosphore déversées par les grandes installations de traitement des eaux usées et nous établirons des limites pour les systèmes de moindre taille et les lagunes. De plus, nous aidons les municipalités à respecter les nouvelles normes au moyen d'ententes de partage des coûts.

Nous annoncerons cette année des règles qui interdiront l'utilisation de champs d'épuration dans certaines régions et qui établiront de nouvelles restrictions pour les systèmes actuels. Le Budget 2008 prévoit également des ressources pour améliorer la surveillance et l'inspection des installations septiques, en particulier dans la région de la capitale au nord de Winnipeg et dans la région des chalets.

Notre gouvernement a établi des restrictions relatives aux nutriments s'appliquant à l'industrie des productions animales afin de fournir un cadre de croissance écologiquement viable. En fonction de l'examen effectué par la Commission de protection de l'environnement, nous avons imposé un moratoire sur l'expansion de l'industrie porcine dans certaines parties de la province et nous renforcerons les règlements protégeant les terres fragiles et marginales au Manitoba.

D'autres restrictions recommandées par la Commission relatives à l'épandage du fumier pendant l'hiver ont été acceptées. Des restrictions s'appliqueront aussi aux boues municipales et à l'épandage d'engrais sur les gazons, y compris sur ceux des terrains de golf. Nous devons tous faire des efforts pour réduire les nutriments en excès dans nos cours d'eau. Monsieur le Président, le Budget 2008 prévoit également de nouvelles ressources pour l'inspection et pour l'exécution de ces règlements.

La Province travaillera en collaboration avec la Faculté de l'environnement, de la Terre et des ressources de l'Université du Manitoba et d'autres parties intéressées, dans des domaines de recherche prioritaires concernant notamment les doses d'épandage de phosphore ainsi que d'autres recommandations du rapport de la Commission de protection de l'environnement sur l'industrie porcine.

Les milieux humides aident à assainir l'eau, à limiter les inondations et à réduire les gaz à effet de serre. Le Manitoba compte 18 % des milieux humides du Canada et nous avons joué un rôle de chef de file dans la protection de cette ressource, conjointement avec les districts de conservation et des organismes tels que Canards Illimités, Conservation de la nature Canada et la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le Budget 2008 :

- augmente à plus de 5,3 millions de dollars le financement accordé aux districts de conservation;
- augmente à 400 000 \$ notre contribution à Conservation de la nature Canada dans le cadre de notre entente de financement de 1,5 million de dollars d'une durée de cinq ans;
- continue à fournir du financement à la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba;
- prévoit le renouvellement de l'entente de financement de cinq ans du Centre d'interprétation du marais Oak Hammock, comprenant une augmentation des fonds de fonctionnement qui seront doublés par Canards Illimités.

En nous appuyant sur le leadership du Manitoba dans le domaine de l'efficacité énergétique, nous allons continuer d'aller de l'avant grâce à une nouvelle stratégie visant à promouvoir la conservation des ressources hydriques.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le Budget présenté aujourd'hui prévoit un nouveau programme de conservation des ressources hydriques qui incitera la population à acheter des appareils électroménagers et des dispositifs économiseurs d'eau.

Changement climatique

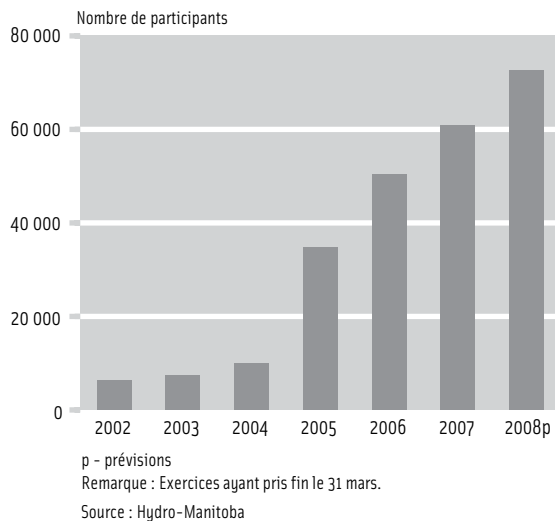
Pour combattre les effets du réchauffement climatique, les populations et les administrations publiques doivent prendre des mesures décisives. La façon dont nous nous y prendrons pour atteindre cet objectif contribuera à modeler l'économie du futur. Pour le Manitoba, c'est l'occasion de jeter les bases d'une économie durable axée sur l'émission de faibles quantités de carbone.

Le Manitoba affiche un bilan très positif en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique. Nous avons été les premiers au Canada à agir et nous serons les premiers à montrer des résultats marquants.

- Le Manitoba est déjà un chef de file en Amérique du Nord en ce qui concerne les installations géothermiques et la construction d'autobus non polluants.
- Dans le cadre de notre programme de rabais pour les véhicules hybrides, des centaines de Manitobains et Manitobaines ont bénéficié d'une remise de 2 000 \$ à l'achat d'un véhicule écologique qui utilise moins de combustible fossile et réduit les émissions d'échappement.
- Le gouvernement a fermé la centrale à charbon d'East Selkirk et nous mettons progressivement fin aux activités de la centrale de Brandon.

Notre gouvernement annoncera très prochainement un plan global pluriannuel de financement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce plan comprendra des mesures en ce qui concerne les pratiques agricoles

Participation au volet résidentiel du programme Éconergique



durables, les technologies du camionnage, les initiatives de transport actif, les technologies du chauffage écologique et bien plus encore.

Monsieur le Président, les mesures que nous avons prises jusqu'à présent et celles que nous annoncerons nous permettront de réaliser une décennie neutre en carbone, c'est-à-dire de ne pas augmenter nos émissions de l'an 2000 à 2010, et de devenir la première province ou territoire au pays à atteindre d'ici 2012 l'un des objectifs du Protocole de Kyoto imposés par la loi.

Hydro-Manitoba est l'un des atouts environnementaux majeurs de notre province. La dépendance envers les combustibles fossiles est moins importante au Manitoba que dans la plupart des autres régions en Amérique du Nord. Au total, 98 % de notre électricité provient de l'énergie hydraulique, à la fois propre et renouvelable. Grâce à ses exportations d'hydroélectricité, le Manitoba a permis à d'autres gouvernements de réduire la part de l'électricité produite par des centrales au charbon ou au mazout, ce qui a entraîné la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Notre gouvernement maximise la production hydroélectrique de la province, dans l'intérêt de toute la population. La construction du barrage de Wuskwatim

est en cours, en collaboration avec la nation crie de Nisichawayasihk, et les travaux préparatoires du projet de Conawapa se poursuivent.

Les investissements que nous avons effectués ces dernières années donnent d'excellents résultats. Les exportations d'électricité rapportent des centaines de millions de dollars au Manitoba chaque année, et le ratio d'endettement d'Hydro-Manitoba s'est amélioré, passant de 86 % il y a dix ans à 78 % aujourd'hui.

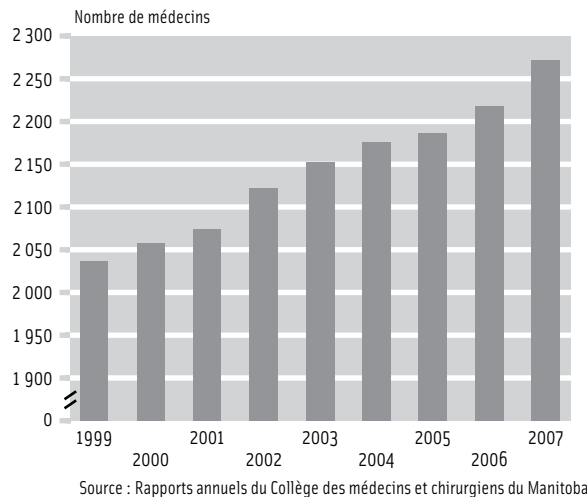
Parmi les autres mesures visant à favoriser la mise en valeur des sources d'énergie propres, mentionnons :

- la mise en service d'éoliennes produisant 1 000 MW d'électricité;
- la création d'un fonds de mise en valeur de l'énergie éolienne dans les collectivités, afin d'aider celles-ci à installer des tours anémométriques pour mesurer la force du vent;
- l'imposition de mesures obligatoires en matière de carburant à l'éthanol;
- l'imposition d'un quota de 5 % pour le biodiésel d'ici 2010.

Grâce à son programme Éconergique, Hydro-Manitoba a aidé la province à se classer au premier rang au Canada pour la promotion de l'efficacité énergétique. Les programmes novateurs de la société encouragent l'utilisation d'appareils à haut rendement énergétique et offrent, entre autres, des vérifications de la consommation d'énergie, ainsi que des paiements intégrés à la facture pour les améliorations du rendement énergétique et pour les systèmes géothermiques.

Hydro-Manitoba a récemment annoncé l'élargissement à l'échelle provinciale du Programme d'efficacité énergétique pour les personnes à faible revenu. Cette année, notre gouvernement collaborera avec Hydro-Manitoba et avec des groupes communautaires dans le but d'aider environ 1 200 foyers à faible revenu à profiter des occasions d'économiser l'énergie. Notre gouvernement poursuivra sur la lancée d'un projet avec la Première nation du lac Island en collaborant aussi avec Hydro-Manitoba dans le but d'offrir des programmes communautaires de

Médecins au Manitoba



rénovations énergétiques aux Premières nations de la province. Ces programmes aident à alléger les factures d'électricité, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à offrir des possibilités de formation et d'emploi locales.

Une population en santé

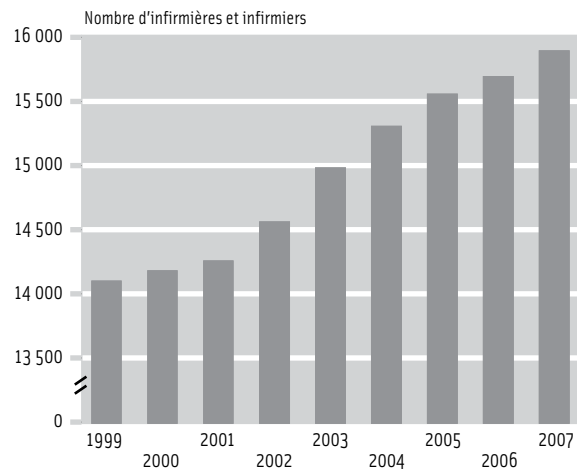
L'objectif prioritaire de notre gouvernement demeure l'amélioration du système de soins de santé pour les Manitobains et Manitobaines. Depuis 1999, d'importantes mesures ont été prises, y compris :

- la formation et l'embauche de professionnels de la santé;
- l'investissement de fonds pour améliorer les installations et le matériel;
- la mise en œuvre d'innovations dans la prestation de services de santé.

Monsieur le Président, le Budget 2008 continue à faire avancer les soins de santé grâce à de nouvelles ressources qui aideront nos professionnels de la santé à offrir de meilleurs soins plus rapidement.

La Province a investi des sommes importantes pour former, attirer et fidéliser plus de professionnels de la santé. Ces investissements ont produit des résultats concrets pour les Manitobains et Manitobaines. Aujourd'hui, le

Infirmières et infirmiers travaillant au Manitoba



Manitoba compte 235 médecins de plus qu'en 1999. En 2007 seulement, 54 nouveaux médecins ont commencé à exercer au Manitoba, ce qui représente la plus grande augmentation annuelle jamais enregistrée.

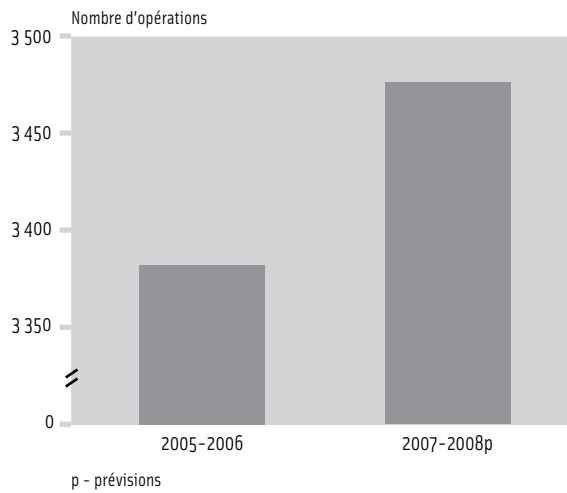
Comparativement à 1999, il y a 86 médecins de plus dans les régions rurales du Manitoba et la province compte 103 spécialistes de plus.

Monsieur le Président, le Budget présenté aujourd'hui investit 7,2 millions de dollars dans de nouvelles ressources pour :

- porter à 110 le nombre de places à la Faculté de médecine;
- offrir plus de formation spécialisée, surtout en médecine d'urgence;
- augmenter le soutien accordé au programme à l'intention des médecins diplômés à l'étranger.

Il existe aujourd'hui 1 789 infirmières et infirmiers de plus dans la province qu'en 1999. Nous avons attiré 973 infirmières et infirmiers au Manitoba grâce au Fonds pour le recrutement de personnel infirmier et le maintien des effectifs, et 265 postes dans les régions rurales et du Nord ont été pourvus au moyen de mesures incitatives

Opérations de remplacement de la hanche ou du genou



Source : Programmes de chirurgie des offices régionaux de la santé

qui encouragent les nouveaux diplômés en sciences infirmières à venir travailler dans ces régions.

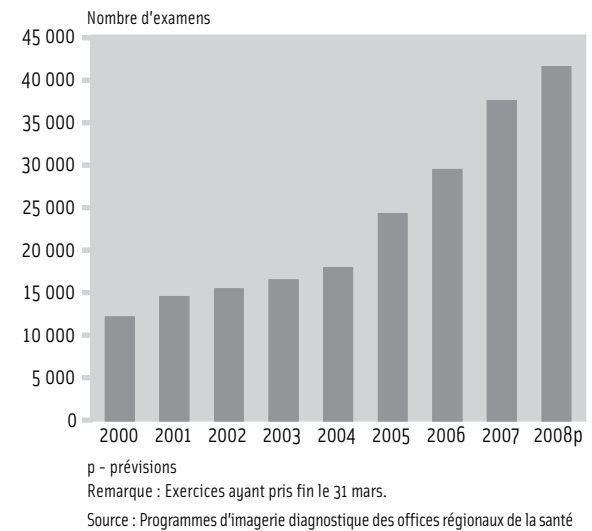
Le Budget 2008 nous rapproche de notre objectif consistant à embaucher 700 infirmières et infirmiers de plus grâce à de nouveaux fonds pour l'expansion des programmes d'enseignement des sciences infirmières, y compris la création de 40 places additionnelles. Compte tenu de cette augmentation, le Manitoba forme annuellement presque trois fois plus d'infirmières et infirmiers qu'en 1999. Selon le Manitoba Nursing Research Institute, un organisme indépendant, plus de 90 % des diplômés en sciences infirmières restent au Manitoba pour y travailler.

Le Budget 2008 investit 1,2 million de dollars pour créer plus de postes d'infirmières et infirmiers praticiens dans les salles d'urgence et dans les milieux de soins primaires ou actifs à l'échelle de la province.

Le Budget présenté aujourd'hui prévoit également des fonds pour créer un programme d'études supérieures unique en son genre qui permettra de former 12 auxiliaires médicaux au cours des deux prochaines années.

Au cours des quatre prochaines années, la Province mettra en œuvre une stratégie d'ensemble visant à améliorer la qualité des soins dans les foyers de soins personnels du

Examens par IRM



Manitoba, ce qui représente la première amélioration des lignes directrices depuis des décennies. Le Budget 2008 prévoit trois millions de dollars pour commencer à embaucher davantage d'infirmières et infirmiers, d'aides en soins de santé et de travailleurs des services paramédicaux.

Notre gouvernement a pris des mesures pour répondre aux préoccupations concernant les délais d'attente et nos politiques donnent des résultats :

- Le Manitoba occupe le premier rang au pays en ce qui concerne le délai d'attente pour un traitement par radiothérapie; celui-ci est aujourd'hui d'une semaine comparativement à six semaines dans les années 1990.
- Le délai d'attente pour un examen par IRM est passé de 28 semaines à 7 semaines.
- Le délai d'attente pour un examen par tomographie est passé de 18 semaines à 6 semaines.
- Le délai d'attente pour le remplacement de la hanche ou du genou est passé de 44 semaines à 18 semaines.

Ces résultats montrent que nous faisons des progrès substantiels, mais il reste encore du travail à faire. La réduction des délais d'attente visait principalement le laps de temps entre la consultation d'un spécialiste et le traitement. Grâce au soutien du gouvernement fédéral,

le Manitoba investit 5,8 millions de dollars pour réduire le délai d'attente entre le renvoi à un spécialiste par le médecin de famille et la consultation du spécialiste.

De plus, nous accordons aux offices régionaux de la santé des fonds pour une gamme de programmes, y compris :

- 2 millions de dollars pour des laboratoires provinciaux et l'imagerie diagnostique dans les régions rurales;
- 2,9 millions de dollars pour la lutte contre les infections transmises sexuellement et le VIH;
- 2,3 millions de dollars pour les initiatives de prévention des maladies chroniques;
- 1,8 million de dollars pour les programmes de santé mentale.

Nous investirons plus de 20 millions de dollars dans la construction d'un centre anticancéreux régional dans l'ouest du Manitoba, à Brandon. Le centre fournira des services de chimiothérapie et de radiothérapie, et des soins en clinique externe, aux résidents de l'ouest du Manitoba plus près de chez eux. Le Budget 2008 prévoit également un investissement supplémentaire de 1,8 million de dollars dans le dépistage du cancer, afin d'assurer un diagnostic précoce et un traitement plus rapide.

L'automne dernier, nous nous sommes engagés à accorder plus de 20 millions de dollars pour accroître les services de soins rénaux dans toute la province, y compris les services de dialyse et l'éducation préventive. Monsieur le Président, le Budget 2008 va de l'avant en consacrant 2,4 millions de dollars à l'augmentation de l'offre de services de dialyse dans divers lieux un peu partout dans la province, y compris à Berens River, à Gimli, et à l'hôpital Percy E. Moore qui répond aux besoins de la population de Hodgson et de Peguis.

Nous nous sommes engagés à accorder 40 millions de dollars au réaménagement de l'hôpital des femmes du Centre des sciences de la santé, à Winnipeg, créant ainsi un centre d'excellence à la fine pointe de la technologie pour la prestation de services de santé aux femmes. De plus, on a commencé à planifier le réaménagement de

la maternité de l'Hôpital Saint-Boniface et la création du centre de naissance du secteur sud.

Monsieur le Président, notre gouvernement a investi plus de un milliard de dollars dans l'amélioration des installations et du matériel depuis 1999.

Nous avons modernisé et agrandi plus de 90 établissements de santé dans toute la province. Il y a des hôpitaux nouveaux ou rénovés à Winnipeg, à Brandon, à Swan River, à Thompson, au Pas, à Pinawa, à Gimli, à Sainte-Anne et à Steinbach. Le réaménagement du Centre des sciences de la santé, au coût de 135 millions de dollars, représente le plus grand réaménagement d'un établissement de santé dans l'histoire du Manitoba.

Rien qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler, des projets totalisant plus de 45 millions de dollars ont été achevés, y compris :

- l'accroissement des services de dialyse à Thompson et au Pas;
- la création de places de chimiothérapie à Deloraine et à Steinbach;
- la fondation d'établissements de santé communautaires à Dauphin et à Ilford;
- la construction d'un foyer de soins personnels dans le secteur sud de Winnipeg;
- la création d'un foyer d'accueil spécialisé à Thompson pour les personnes souffrant d'une lésion cérébrale acquise.

Ces travaux se poursuivent, comme le démontre les projets suivants :

- la construction d'un foyer de soins personnels de 100 lits à Neepawa;
- des améliorations aux hôpitaux Concordia, Seven Oaks et Victoria;
- le réaménagement des salles d'opération de l'Hôpital Ste. Anne.

L'une de nos priorités consiste à moderniser des établissements obsolètes ou vieillissants au Manitoba. Nulle part le besoin de modernisation n'était plus grand

qu'au Centre de santé mentale Selkirk. Je suis ravi d'annoncer que le réaménagement est bien entamé et que l'achèvement est prévu pour cette année. Le Budget que nous présentons aujourd'hui prévoit de nouvelles ressources pour augmenter le nombre d'employés de première ligne au Centre. Ces améliorations apporteront de véritables changements dans la vie de celles et ceux qui dépendent des services du Centre.

De meilleurs soins d'urgence fournis plus rapidement : tel est l'objectif de nos investissements visant l'amélioration ou l'agrandissement des salles d'urgence dans des hôpitaux à l'échelle de la province, y compris à l'hôpital St. Anthony's au Pas et aux hôpitaux Seven Oaks, Concordia et Victoria à Winnipeg.

Les travaux de réaménagement du service d'urgence de l'Hôpital général du district Portage, au coût de cinq millions de dollars, commenceront cette année. Les travaux de rénovation et d'agrandissement du service d'urgence de l'hôpital Bethesda à Steinbach, dont le coût s'élève à 4,5 millions de dollars, devraient commencer l'année prochaine.

Nous avons prêté l'oreille à ce que les médecins et les infirmières et infirmiers nous disent au sujet des salles d'urgence, et nous passons à l'action. Nous avons fourni des fonds pour plus que doubler le nombre de places dans les programmes de formation en médecine d'urgence. Le Budget 2008 continue sur cette lancée en prévoyant un autre million de dollars en ressources pour alléger la pression qui pèse sur les salles d'urgence.

Le Régime d'assurance-médicaments est un autre moyen par lequel nous maintenons le caractère abordable des soins de santé pour les Manitobains et Manitobaines, en payant une partie des coûts des médicaments de celles et ceux qui ont des besoins médicaux et financiers. Le Régime d'assurance-médicaments ne fait pas partie du régime d'assurance-maladie canadien. Il s'agit d'un programme de coassurance dans le cadre duquel le patient achetant un médicament sur ordonnance paie une partie du coût et le gouvernement provincial paie la différence.

Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, le Manitoba offre le meilleur régime d'assurance-médicaments au Canada : il couvre 54 % des dépenses de médicaments sur ordonnance des Manitobains et Manitobaines. Nous avons adopté des pratiques exemplaires et augmenté l'utilisation de médicaments génériques pour limiter les frais. Toutefois, le coût de cet important programme continue à augmenter.

Depuis 1999, nous avons ajouté presque 2 000 médicaments au Régime d'assurance-médicaments et la prestation moyenne versée a plus que doublé. Dans le Budget 2008, on prévoit que les coûts du Régime augmenteront jusqu'à atteindre 284 millions de dollars. Les franchises du Régime augmenteront de 5 % pour faire face à cette montée des coûts. Cela représente une augmentation de deux à six dollars par mois pour la plupart des familles bénéficiant du Régime.

Le système de soins de santé joue un rôle important dans le maintien de la santé, mais tout le monde sait que de saines habitudes de vie peuvent contribuer de manière importante à la santé et à la qualité de vie. Notre gouvernement a été le premier au Canada à créer un ministère consacré à la vie saine, à la promotion de la santé et à la prévention des maladies.

Monsieur le Président, le Budget 2008 prévoit de nouvelles ressources qui augmentent notre investissement dans les initiatives de vie saine, y compris :

- 500 000 dollars qui permettront aux directeurs de loisirs d'accroître les possibilités de loisirs des jeunes dans les centres-villes, ainsi que dans le cadre de l'initiative Quartiers vivants;
- 2,1 millions de dollars afin d'appuyer les programmes d'éducation physique des 11e et 12e années dans les écoles publiques;
- un nouveau programme d'initiation au sport dont l'objectif sera d'aider davantage de jeunes à participer à des activités sportives en accordant des fonds pour acheter de l'équipement et des fournitures;
- un soutien pour des projets, comme le centre communautaire Southdale, dans le cadre de notre

engagement pluriannuel d'affecter 60 millions de dollars au secteur des loisirs dans la province.

La consommation de tabac constitue un sérieux risque pour la santé. Notre stratégie consiste à réduire cette consommation dans toute la province en décourageant les gens, surtout les jeunes, de commencer à fumer et en encourageant les fumeurs à arrêter. Le Budget présenté aujourd'hui aidera les gens à cesser de fumer en exemptant de la taxe de vente provinciale les produits de désaccoutumance au tabac vendus sans ordonnance.

Nous nous sommes engagés sans réserve à lutter contre les dépendances et à améliorer les services de santé mentale en investissant plus de 40 millions de dollars d'immobilisations et de programmes dans ce secteur au cours des deux dernières années. Un nouveau centre de traitement des dépendances est en cours de construction à Thompson et l'aménagement à Winnipeg d'un service pour les urgences de santé mentale – le premier du genre au pays – est en cours de planification.

Des familles en santé

Appuyer les familles et bâtir les communautés demeurent des priorités essentielles de notre gouvernement. Dans ces domaines, la situation évolue de façon positive. Entre 1999 et 2005, le taux de pauvreté chez les enfants a diminué de 25 % au Manitoba et le nombre de mères célibataires disposant de faibles revenus a diminué de plus de 40 %.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu continue de baisser. On compte aujourd'hui 11 000 bénéficiaires de moins qu'en 1999, soit le niveau le plus bas depuis 20 ans.

Nous continuerons à multiplier les efforts pour combattre la pauvreté et les inégalités. Monsieur le Président, le Budget que nous présentons aujourd'hui porte à plus de 70 millions de dollars le montant que notre gouvernement investit chaque année pour améliorer les prestations et les services à l'intention des bénéficiaires de l'aide au revenu et pour les aider à faire la transition vers le marché du travail.

Le Budget de 2008 donne suite à notre stratégie du Travail profitable qui vise à améliorer les conditions d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, afin d'accroître le taux d'emploi et de faciliter l'accès au marché du travail et la réussite.

Cette année, nous présenterons de nouvelles mesures pour prolonger l'action entamée en 2007, notamment :

- de nouveaux fonds pour les personnes qui entrent sur le marché du travail;
- une aide financière pour les personnes handicapées qui font du bénévolat;
- de meilleures conditions pour les personnes qui souhaitent épargner en prévision de l'avenir.

En 2007, notre gouvernement a annoncé le lancement d'une stratégie pluriannuelle de 188 millions de dollars dans le domaine du logement, qui vise à faciliter l'accès de toute la population à des logements sûrs et abordables.

La stratégie Logements abordables s'adresse aux Manitobaines et Manitobains à faible revenu. Le Budget de 2008 consacre 16,6 millions de dollars de plus à cette initiative manitobaine, y compris des fonds supplémentaires pour de nouveaux projets relatifs au logement des personnes autochtones à l'extérieur des réserves, dans le cadre du programme Een Dah Aung (Ma maison).

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le Budget présenté aujourd'hui consacre 3,5 millions de dollars à l'expansion du Programme d'allocations-logement du Manitoba, afin d'aider un plus grand nombre de personnes dans le besoin, notamment :

- en étendant les prestations aux adultes vivant seuls et aux couples sans enfants bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont admissibles;
- en augmentant l'appui aux personnes et aux familles qui ne bénéficient pas de l'aide au revenu;
- en mettant en œuvre un projet pilote de prestation transférable pour les personnes aux prises avec des difficultés mentales;

- en créant une nouvelle prestation transférable en matière de logement de transition, à l'intention des couples sans enfants et des personnes seules non handicapées qui sont admissibles et qui quittent les rangs de l'aide sociale pour entrer sur le marché du travail.

Le Budget de 2008 apporte la preuve de notre engagement renouvelé à l'égard de l'intégration communautaire des personnes ayant une déficience intellectuelle. Monsieur le Président, le Budget que nous présentons aujourd'hui prévoit une augmentation de 12,4 millions de dollars du financement accordé au Programme d'aide à la vie en société.

Notre gouvernement est fier de sa décision de consacrer trois millions de dollars à l'initiative « Going Forward Together », dont Rick Hansen souhaite léguer les fruits à ceux qui le suivront. Les fonds prévus dans le Budget que nous présentons aujourd'hui appuient des travaux de recherche et des initiatives liées à la qualité de vie qui contribuent à améliorer la vie des Manitobaines et Manitobains atteints d'une lésion de la moelle épinière.

Des enfants en santé

Enfants en santé Manitoba coordonne la mise en œuvre d'un réseau provincial de programmes visant à favoriser un bon départ dans la vie pour les enfants, y compris des programmes de développement prénatal et de développement des jeunes enfants, ainsi que des initiatives de promotion de la santé dans les écoles et chez les adolescents. En adoptant la Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba », nous avons mis en place des structures permanentes pour continuer à aider les enfants et les familles à réaliser leur plein potentiel.

Les services de garde d'enfants sont d'une importance vitale pour les familles du Manitoba. Notre gouvernement a financé environ 7 000 places de garderie de plus depuis 1999, ce qui représente une augmentation de 46 %. De nouveaux investissements ont permis d'améliorer la formation et la rémunération du personnel des garderies,

et ont aidé à former un plus grand nombre d'éducateurs et d'éducatrices des jeunes enfants.

Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le Budget de 2008 comprend cinq millions de dollars supplémentaires destinés à améliorer l'accès des Manitobaines et Manitobains à des services de garderie de qualité, ce qui porte à plus de 60 millions de dollars l'augmentation des fonds affectés à la garde d'enfants depuis 1999. Grâce à ce financement supplémentaire, nous pourrons faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants fréquentent des garderies autorisées, et ceci :

- en finançant la création de places de garderie, y compris en prématernelle;
- en créant un fonds de formation et de recrutement;
- en donnant suite à l'engagement que nous avons pris d'augmenter les salaires des éducatrices et éducateurs des jeunes enfants.

Le ministre des Services à la famille et du Logement annoncera en détail le contenu de notre plan à long terme concernant la garde d'enfants.

La sécurité de tous les enfants est une responsabilité commune que notre gouvernement prend très au sérieux et qui l'a amené à prendre des mesures rigoureuses. À l'automne 2006, nous avons entrepris de réorganiser le système de protection de l'enfance en consacrant plus de 48 millions de dollars, dans le cadre de Changements pour les enfants, à la mise en œuvre des recommandations découlant d'examen effectués par des agents indépendants de l'Assemblée législative. Nous avons donné suite aux recommandations, notamment :

- en embauchant 90 nouveaux employés dans le cadre de notre engagement d'ajouter 150 postes;
- en augmentant de 23 % les tarifs des parents nourriciers;
- en ajoutant 900 places supplémentaires en foyer nourricier;
- en insistant davantage sur la prévention et l'intervention précoce.

Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le Budget 2008 prévoit 23,1 millions de dollars pour poursuivre les changements nécessaires afin de mieux protéger les intérêts des enfants du Manitoba.

En 2002, nous avons lancé officiellement notre stratégie de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants. Depuis cette date, nous avons mis en œuvre de nombreuses nouvelles initiatives en collaboration avec des organismes communautaires, notamment :

- la maison d'hébergement du centre Ma Mawi Wi Chi Itata;
- le programme de formation des travailleurs des services à l'enfance et à la jeunesse de Ndinawe;
- le programme de placement familial spécialisé de Ka Ni Kanichihk.

Nous lancerons la deuxième phase de la stratégie en nous fondant sur les recommandations découlant de sommets récents tenus avec des fournisseurs de services communautaires. Le Budget présenté aujourd'hui nous donne les moyens de financer les prochaines étapes pour protéger les Manitobaines et Manitobains de tout âge contre l'exploitation sexuelle.

Le Budget de 2008 prévoit de nouvelles ressources pour aider les jeunes adultes atteints de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale à tirer parti des services qui leur sont offerts en ce qui concerne, entre autres, le logement, l'éducation et la formation professionnelle, les loisirs, les situations de crise, les liens familiaux et le mentorat.

Le Budget de 2008 apporte un appui supplémentaire aux services de thérapie pédiatrique. Le budget des Services spéciaux pour enfants sera porté à 23,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6 %, afin d'offrir des services efficaces, notamment dans les domaines de la physiothérapie, de l'orthophonie et de l'ergothérapie.

Arts et culture

Vision, savoir-faire, détermination et engagement : voilà ce qui, dans les collectivités de l'ensemble de la province, propulse notre croissance économique. Ces qualités démontrent également la confiance des Manitobains et Manitobaines et leur enthousiasme pour leur province.

La culture et les arts font partie intégrante du mode de vie et de l'économie de notre province. Reflet de notre diversité ethnique, la dynamique scène culturelle manitobaine enrichit la vie de notre population grâce à des attractions de renommée mondiale ainsi qu'à l'imagination et à la créativité des Manitobains et Manitobaines.

Notre gouvernement offre un appui actif à la culture et aux arts, avec un niveau de financement par habitant qui se classe au deuxième rang des niveaux les plus élevés du pays.

Les bibliothèques publiques sont une importante ressource culturelle, éducative et communautaire, et nous travaillons continuellement à rendre ce service plus accessible.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le Budget 2008 prévoit de nouvelles ressources pour poursuivre le développement des services de bibliothèques publiques, y compris :

- de nouvelles bibliothèques, dont plusieurs dans des collectivités autochtones;
- un programme de subventions annuelles de développement technologique pour les régions rurales et les régions du Nord;
- une subvention unique à la Bibliothèque publique de Winnipeg pour agrandir ses collections et apporter des améliorations technologiques.

Monsieur le Président, notre gouvernement a fièrement appuyé le projet de construction du nouveau Musée canadien des droits de la personne avec une contribution prévue de 40 millions de dollars. Ce musée permettra aux visiteurs venant du Manitoba, du Canada et du monde entier de mieux comprendre l'histoire et la situation actuelle des droits de la personne, ainsi

que les luttes auxquelles ces droits donnent lieu et les victoires qui ont été remportées dans ce domaine à l'échelle mondiale.

Ce musée de première classe sera le premier musée national construit depuis 1967 et le premier musée national situé à l'extérieur d'Ottawa. Sa construction est l'aboutissement d'un effort soutenu de la part de la collectivité, un effort qui a mené à la collaboration de trois ordres de gouvernement, du secteur privé et de plusieurs organismes non gouvernementaux afin de rassembler les 265 millions de dollars nécessaires pour entamer la construction.

Notre gouvernement appuie également l'effort communautaire visant la préservation du site historique du Upper Fort Garry, grâce à un engagement financier en capital de 1,5 million de dollars. Nous allons donner à ce site la désignation de parc provincial et le financement nécessaire pour assurer son entretien annuel permanent.

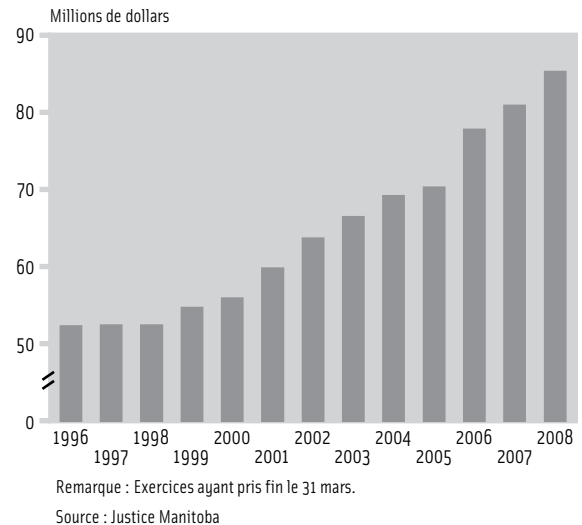
Cette année verra aussi le début des travaux de construction d'un nouveau théâtre pour Le Cercle Molière, sur le terrain du Centre culturel franco-manitobain à Saint Boniface. Nous aurons le plaisir de travailler en partenariat avec la communauté pour faire de sa vision d'un nouveau centre pour cette compagnie théâtrale historique une réalité.

Plus de 100 festivals annuels témoignent de la richesse de notre mosaïque culturelle. Nous consacrons chaque année plus de 1,5 million de dollars au soutien de ces nombreux festivals pour assurer leur succès continu.

Notre gouvernement participe également à une nouvelle stratégie de promotion de l'industrie touristique, « En route pour 2010 ». Cette stratégie prévoit d'importantes campagnes médiatiques qui profiteront de l'enthousiasme généré par les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver pour présenter le Manitoba sur la scène mondiale.

Les améliorations se poursuivent dans nos parcs provinciaux. Au cours des quatre dernières années, nous avons modernisé 544 emplacements individuels dans 20 terrains de camping, et ajouté 84 emplacements ainsi que 40 yourtes et chalets familiaux. Pour ce qui

Dépenses provinciales pour les services policiers



est des parcs provinciaux, le Budget 2008 prévoit des ressources :

- pour poursuivre la modernisation des emplacements de camping;
- pour augmenter le nombre d'emplacements dotés de l'électricité;
- pour bâtir des yourtes et des chalets.

Le Budget 2008 prévoit également de nouvelles ressources pour le Jardin international de la Paix.

Des collectivités plus sûres

Les Manitobains et Manitobaines veulent se sentir en sécurité dans leurs propres collectivités, et ils s'attendent à ce que les personnes qui commettent des actes de violence ou se livrent à des activités liées au crime organisé subissent des conséquences appropriées.

Le Manitoba s'est exprimé fermement sur cette question au niveau national. Nous avons poussé le gouvernement fédéral à apporter au Code criminel et à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents les modifications qui s'imposaient. Ces modifications concernent notamment des mesures plus strictes pour les contrevenants dangereux, un durcissement des

conditions de mise en liberté sous caution, des peines d'emprisonnement obligatoires pour les personnes qui commettent des crimes avec des armes à feu et la prise de mesures relatives à la conduite avec facultés affaiblies.

Une présence policière forte dans nos collectivités est vitale, à la fois comme moyen de dissuasion et comme moyen d'intervention contre le crime. Notre gouvernement a pris des mesures pour augmenter le nombre d'agents de police partout au Manitoba. Depuis 1999, 155 postes de policiers ont été créés dans l'ensemble de la province et nous avons pris l'engagement d'en créer 100 autres pendant notre mandat actuel.

Monsieur le Président, le Budget 2008 consacre des ressources à 20 postes d'agent de police, notamment dix postes à Winnipeg et deux postes à Brandon. Le Manitoba continuera à travailler avec la Gendarmerie royale du Canada pour qu'elle ait une présence plus forte dans la province. L'annonce récente du gouvernement fédéral nous aidera à apporter de nouvelles améliorations à ce chapitre au cours des prochaines années.

Le Budget 2008 investit également dans :

- un nouveau projet pilote de services de médiation;
- l'ajout de deux procureurs de la Couronne;
- l'ajout de personnel au Centre correctionnel de Milner Ridge, où des travaux d'agrandissement et de rénovation sont en cours.

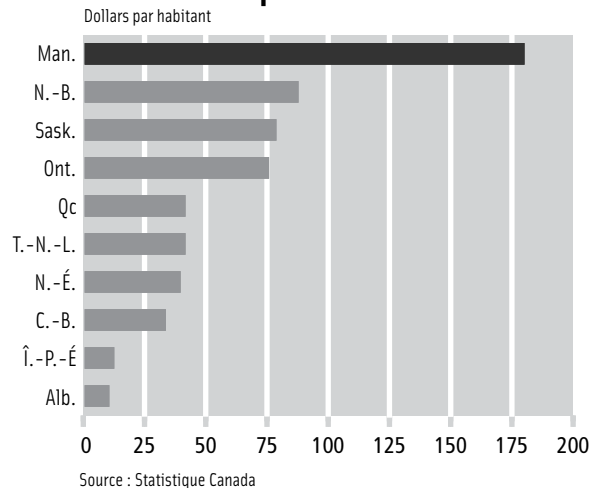
Les stratégies de réduction de la criminalité qui sont bien ciblées et qui conjuguent l'application des lois et la prévention des crimes donnent des résultats concrets. Monsieur le Président, grâce aux efforts du Groupe de travail sur la prévention du vol automobile, le nombre de vols d'automobiles a diminué de 46 % à Winnipeg au cours des trois premiers mois de 2008.

La population manitobaine s'attend également à ce que nous nous attaquions aux causes de la criminalité. À cet égard, notre gouvernement a investi dans des stratégies de prévention visant à aider les jeunes à risque à faire des choix de vie plus positifs.

Dans le cadre du programme Quartiers vivants, nous avons affecté plus de 40 millions de dollars au soutien de projets communautaires de revitalisation des quartiers, y compris ceux visant la réduction du crime et la sécurité publique. Dans le Budget 2007, nous avons annoncé l'extension du programme Quartiers vivants à cinq nouveaux centres urbains, à savoir Flin Flon, Le Pas, Dauphin, Portage-la-Prairie et Selkirk. Le Budget présenté aujourd'hui affecte de nouvelles ressources à ce programme réussi.

Le programme Lighthouse sera également élargi au cours du présent exercice, grâce à l'ajout de cinq nouveaux lieux-phares où les jeunes pourront participer, entre autres, à des activités sportives, artistiques et musicales.

Subventions inconditionnelles provinciales accordées aux municipalités en 2006



Manitoba rural

Les résidents des régions rurales du Manitoba participent à la croissance robuste de la province. Au cours des dix dernières années, il y a eu un net accroissement de la population dans les régions rurales. Parmi les immigrants qui arrivent dans le cadre du programme Candidats du Manitoba, trois sur dix choisissent de s'établir dans les régions rurales. Des collectivités comme Steinbach, Winkler et leurs municipalités avoisinantes connaissent une croissance démographique remarquable.

La Province offre un soutien de taille pour aider les municipalités à grandir. En effet, selon les données les plus récentes, le Manitoba est la province canadienne qui accorde aux municipalités le plus grand nombre de subventions inconditionnelles par habitant.

Par le truchement du Fonds de croissance du Manitoba, les municipalités reçoivent une part des recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les bénéfiques des sociétés et de la taxe sur le carburant, recettes qui augmentent au rythme de l'économie. Le Manitoba est la seule Province à partager les recettes fiscales avec les municipalités de cette façon.

Ce niveau de soutien permet aux municipalités de limiter la hausse de leurs impôts fonciers. Les municipalités manitobaines sont celles qui dépendent le moins des impôts fonciers au Canada.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que cette année, les municipalités à l'extérieur de Winnipeg bénéficieront d'une augmentation de 6 % par rapport à 2007 dans le cadre du Fonds de croissance du Manitoba.

Le programme Place aux communautés fournit une aide financière aux organismes communautaires sans but lucratif et les aide à planifier des projets de construction, d'amélioration ou d'agrandissement des installations qui profiteront aux communautés locales. Monsieur le Président, le Budget 2008 ajoute près de un million de dollars à ce programme fort utile.

Au cours de 2007, nous avons formé un partenariat avec la collectivité de Notre Dame de Lourdes afin d'appuyer l'ouverture du Centre Albert-Galliot, qui s'est révélée un grand succès.

L'agriculture constitue un élément clé de la bonne performance économique du Manitoba. En 2007, les recettes monétaires agricoles ont augmenté plus rapidement au Manitoba que partout ailleurs au Canada.

Notre gouvernement soutient de nouvelles initiatives en faveur de l'économie rurale en mettant au point des processus et des produits d'origine biologique. Des biocarburants comme l'éthanol, le biodiésel et la

biomasse fourniront de nouvelles sources de revenu aux producteurs du Manitoba.

Nous contribuons à la mise au point d'aliments de l'avenir en investissant des fonds dans le Centre de développement de produits alimentaires, le Centre Richardson de recherche sur les aliments fonctionnels et le Centre canadien de recherches agroalimentaires en santé et médecine.

Notre gouvernement continue à soutenir les programmes agricoles qui aident à atténuer les effets des phénomènes météorologiques et des évolutions du marché imprévisibles. Entre 2003 et 2007, le Manitoba a affecté près de 450 millions de dollars à ces programmes de stabilisation.

Au Manitoba et partout au Canada, l'industrie des productions animales subit une forte pression en raison de la montée en flèche du coût des aliments pour les animaux, de la faiblesse des prix du bétail et des conséquences du niveau élevé du dollar canadien. Notre gouvernement s'engage à faire en sorte que les producteurs manitobains reçoivent du soutien pour faire fonctionner leurs exploitations agricoles aujourd'hui et pour positionner le secteur en vue d'une rentabilité future.

Grâce à l'aide financière provenant de la nouvelle Fiducie nationale pour le développement communautaire du gouvernement du Canada, la Province investit 14,7 millions de dollars pour venir en aide aux éleveurs de bovins et d'autres types de ruminants. Cette aide s'ajoute aux modifications qui ont été apportées par notre gouvernement aux prêts de rétablissement pour les éleveurs touchés par la crise de l'ESB en vue d'améliorer la trésorerie des éleveurs de bovins.

Quant aux éleveurs de porcs, notre gouvernement leur a réservé 60 millions de dollars de prêts à des taux d'intérêt favorables. En mars 2008, nous avons renforcé notre engagement à protéger nos ressources hydriques, tout en appuyant les activités de transformation à valeur ajoutée ainsi que la création d'emplois essentiels à Brandon et à Neepawa. Dans le cadre de la Fiducie

nationale pour le développement communautaire, nous appuyons la durabilité économique et environnementale et augmentons notre capacité afin d'être en mesure de mieux protéger l'industrie contre toute mesure commerciale éventuelle.

Monsieur le Président, le Budget de 2008 prévoit une augmentation de 8,8 millions de dollars du financement accordé à la Société des services agricoles du Manitoba afin de tenir compte des valeurs accrues des récoltes, qui ont fait en sorte que la protection totale offerte dans le cadre de l'assurance production a atteint 1,5 milliard de dollars.

Monsieur le Président, le Budget présenté aujourd'hui investit également dans la sécurité et la salubrité des approvisionnements alimentaires grâce à de nouveaux investissements dans les services d'inspection et les services vétérinaires ainsi que dans la formation de vétérinaires. De plus, nous nous consacrons à l'élaboration de processus de traçabilité dans le domaine agroalimentaire afin de répondre aux besoins concernant la sécurité et l'environnement au Manitoba ainsi qu'aux exigences rigoureuses du commerce international.

Nord du Manitoba

Les initiatives de formation et d'emploi sont un élément clé de notre Stratégie de développement du Nord. Le Collège universitaire du Nord est un établissement novateur qui offre des formations au sein des collectivités mêmes et qui contribue à former la prochaine génération de personnel infirmier et enseignant ainsi que d'ouvriers qualifiés du Nord. Avec deux campus principaux, au Pas et à Thompson, et 12 centres régionaux, le Collège offre ses services à plus de 2 000 étudiants chaque année.

L'Initiative d'alimentation saine dans le Nord encourage la production et l'offre d'aliments sains et abordables dans les collectivités du Nord et les collectivités isolées du Manitoba. Monsieur le Président, le Budget 2008 s'appuie sur le succès de ce programme novateur en lui consacrant de nouvelles ressources afin de rejoindre un plus grand nombre de collectivités.

En 2005, nous avons introduit dans les collectivités du Nord des programmes éducatifs sur la sécurité aquatique. Le budget présenté aujourd'hui poursuit cet effort en consacrant des ressources à la mise en œuvre d'un programme permanent qui sera délivré dans les écoles et qui offrira des formations sur la sécurité aquatique et la sécurité en motoneige, des formations de maître-nageur et de moniteur de natation, et le Programme de prudence sur la glace.

Le Budget 2008 prévoit également 1,1 million de dollars de plus pour les activités d'extinction des incendies, y compris l'achat d'un hélicoptère supplémentaire et l'introduction d'une assurance-invalidité pour les pompiers bénévoles des collectivités relevant du ministère des Affaires autochtones et du Nord.

Développement économique des Premières nations

Nous avons collaboré avec l'Assembly of Manitoba Chiefs pour créer le Fonds de croissance économique des Premières nations afin d'appuyer le développement des entreprises autochtones grâce à un partage des recettes provinciales provenant du jeu. De plus, nous élaborons des partenariats avec les Premières nations qui souhaitent se lancer dans l'aménagement de lots pour chalets afin de renforcer leur économie locale.

Le règlement de revendications territoriales de longue date constitue une étape à franchir sur le chemin de la croissance économique des collectivités autochtones. Monsieur le Président, le Budget présenté aujourd'hui prévoit des ressources additionnelles pour accélérer l'ensemble du processus.

Cette année a été marquée par les premières célébrations du nouveau jour férié manitobain en février, soit la journée Louis Riel. Nous partageons la fierté des Métis en reconnaissant Louis Riel comme le principal artisan de la création du Manitoba en tant que cinquième province du Canada. Aujourd'hui, la population du Manitoba continue de partager sa vision d'une province où toutes les cultures sont respectées. Notre gouvernement collabore avec la

Manitoba Métis Federation afin d'élaborer une stratégie de développement économique et d'autres initiatives avantageuses pour les Métis du Manitoba.

Monsieur le Président, dans le cadre du Budget 2008, une première contribution annuelle de 250 000 \$, sur un total de quatre, sera affectée à un fonds d'amélioration des immobilisations de un million de dollars pour les centres d'amitié dans toute la province.

Nous avons commencé les travaux de construction de la route praticable par tous les temps du côté est du lac Winnipeg, de la route provinciale secondaire no 304 – près de Hollow Water – jusqu'à Bloodvein, notamment en remplaçant deux ponts. Les travaux d'ingénierie se poursuivent et le choix du tronçon de route après Bloodvein est en cours.

Les collectivités de la rive est du lac Winnipeg profitent également de nouvelles possibilités de formation et de développement économique durable, offertes notamment grâce à :

- un financement pour l'élaboration de plans d'utilisation des terres et de gestion des ressources;
- la création de l'organisme Eastside Aboriginal Sustainable Tourism;
- un projet pilote d'efficacité énergétique et de modernisation des logements de la Première nation du lac Island;
- un programme de formation d'infirmières auxiliaires autorisées comptant 25 places à St. Theresa Point.

Notre gouvernement continue à appuyer les efforts des collectivités des Premières nations en vue de faire nommer comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO une région d'environ 42 000 kilomètres carrés sur la rive est du lac Winnipeg. La reconnaissance internationale de cette forêt boréale d'importance mondiale permettrait de préserver la santé écologique des terres tout en créant des possibilités de développement économique durable pour les personnes qui y vivent.

Centres urbains

Le Budget 2008 augmente considérablement le financement accordé à Winnipeg, à Brandon et à d'autres municipalités.

Winnipeg a connu des changements positifs au cours des dernières années. Le centre-ville se transforme. De nouvelles destinations au centre-ville, telles que la Bibliothèque du Millénaire, le Centre MTS et le campus du Collège Red River sur la rue Princess, attirent davantage de gens dans ce quartier. Le nouvel édifice d'Hydro-Manitoba amènera 2 000 travailleurs de plus au cœur de la ville.

Nous attendons avec impatience le début de la construction du Musée canadien des droits de la personne, une attraction de niveau international qui attirera des milliers de personnes au Manitoba chaque année.

Monsieur le Président, en 2008, la Ville de Winnipeg recevra plus de 200 millions de dollars afin d'appuyer les services à la population. Entre autres, ce financement permettra d'améliorer davantage les routes et sera affecté aux services de transport accessibles et abordables et à la sécurité publique. Depuis 1999, le financement provincial accordé à la Ville de Winnipeg a augmenté de 57 %.

En 2008, nous affecterons 29 millions de dollars à l'amélioration des routes, soit une augmentation de huit millions de dollars par rapport à 2007, ce qui appuie notre engagement d'investir 125 millions de dollars additionnels dans l'infrastructure de transport de Winnipeg. La Province fournit aussi un tiers du financement destiné à l'amélioration des usines de traitement des eaux de Winnipeg, soit un investissement de 235 millions de dollars.

Au total, la Ville de Winnipeg recevra une augmentation de plus de 14 millions de dollars en 2008 afin d'appuyer divers programmes concernant notamment le transport, les routes, le service de police, les bibliothèques, le contrôle des larves de moustiques, les services d'urgence assurés par les pompiers, la lutte contre la thylose parasitaire de l'orme, et le Main Street Project.

Pour la deuxième année consécutive, le Manitoba finance 50 % des coûts de transport en commun, rétablissant ainsi le partenariat de financement annulé en 1993. Cela signifie que lorsque les coûts de transport augmentent à Winnipeg, à Brandon, à Flin Flon et à Thompson pour des raisons comme l'augmentation du prix de l'essence, le gouvernement provincial paie sa part pour faire en sorte que le transport reste abordable.

Cette année, le Manitoba recevra 17,9 millions de dollars de la Fiducie d'investissement pour les transports en commun du gouvernement fédéral. Nous collaborerons avec la Ville de Winnipeg afin d'élaborer des projets qui augmenteront la fréquentation des transports en commun, qui offriront d'autres possibilités de transport actif, y compris des pistes cyclables, et qui feront avancer le plan de mise en œuvre du réseau rapide de transport en commun de Winnipeg.

L'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge est en bonne voie d'achèvement. Monsieur le Président, nous allons continuer à tirer profit des possibilités récréatives offertes par le canal de dérivation agrandi, y compris le sentier qui s'étend de l'ancienne réserve de parc Duff-Roblin jusqu'au parc provincial de Birds Hill.

Au cours des dernières années, Brandon a connu une forte croissance économique. Sa population s'accroît rapidement et des compagnies telles que Maple Leaf Foods et Semences McKenzie étendent leurs activités et créent de nouveaux emplois dans la ville.

Les signes du progrès sont partout. Le centre d'excellence en agriculture au Keystone Centre a ouvert ses portes au monde, le programme d'arts culinaires du Collège communautaire Assiniboine a emménagé dans ses nouveaux locaux, qui étaient précédemment la résidence des infirmières, et on prévoit l'achèvement de la construction d'un théâtre d'arts culinaires ultramoderne en septembre 2008. Nous travaillons aussi à la conclusion d'une entente sur la construction d'installations pour l'école des métiers dans le cadre de la deuxième phase du déménagement.

Il existe deux excellentes propositions d'installations de conditionnement physique à Brandon, et nous continuerons à collaborer avec la Ville et le gouvernement fédéral afin de faire avancer ces deux projets.

La reconstruction des laboratoires de Westman Regional Laboratory Services, d'un montant de sept millions de dollars, devrait bientôt commencer, ce qui poursuivra sur la lancée des investissements précédents dont l'immeuble des Sciences de la santé à l'Université de Brandon et le réaménagement de 58 millions de dollars du Centre régional de santé de Brandon.

Avec la création du projet de Renaissance Brandon, la Ville a franchi une étape importante en ce qui concerne le réaménagement de son centre-ville. Par l'intermédiaire de Quartiers vivants, notre gouvernement a déjà versé plus de quatre millions de dollars pour la revitalisation des vieux quartiers de Brandon, dont le centre-ville.

Le Budget présenté aujourd'hui prévoit des ressources pour le projet de Renaissance Brandon d'un montant équivalent à la contribution de la Ville de Brandon. De plus, nous continuerons à appuyer des propositions des secteurs public et privé.

Le gouvernement du Manitoba entreprend également des travaux importants d'amélioration de l'infrastructure à Brandon, y compris la construction du pont de la 18e Rue et le prolongement de la route d'accès est.

Plan financier

Monsieur le Président, le Budget de 2008 est un budget équilibré qui respecte intégralement les principes comptables généralement reconnus. Il poursuit sur la lancée des réalisations des huit dernières années. Mentionnons notamment :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- le plus important remboursement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite jamais effectué au Manitoba;

- le financement de la part entière du gouvernement des cotisations du régime de retraite des employés, pour la première fois en plus de quarante ans;
- la réduction du ratio entre la dette nette et le PIB de la Province et la diminution des frais de service de la dette;
- la constitution d'une épargne raisonnable en prévision de l'avenir.

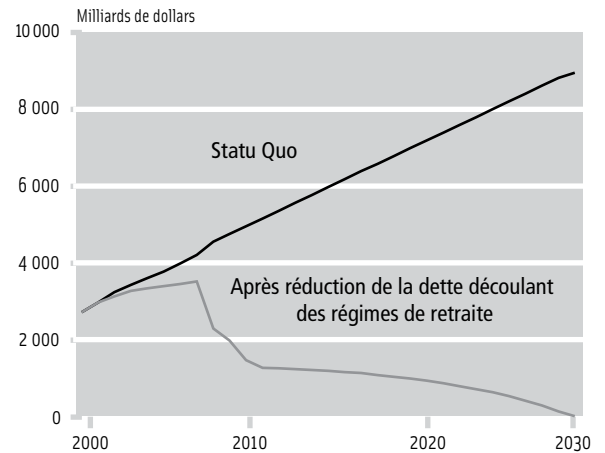
Avec le Budget de 2008, nous réaffirmons notre volonté d'assurer une saine gestion financière. En 1998, le vérificateur général a reproché au gouvernement du Manitoba de présenter deux séries d'états financiers car, ainsi, il était difficile pour le public de voir et de comprendre la véritable situation financière de son gouvernement. Notre gouvernement est passé à l'action pour régler cette question.

La comptabilité intégrée des finances du gouvernement du Manitoba permet de présenter un budget sommaire qui englobe les opérations fondamentales du gouvernement et les projections pour l'ensemble des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes du secteur public tels que les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

Monsieur le Président, le Budget de 2008 est équilibré et nous prévoyons un solde sommaire positif de 96 millions de dollars. Les recettes directement sous le contrôle du gouvernement (y compris les fonds versés à l'avance par le gouvernement fédéral pour des priorités fédérales-provinciales) sont supérieures aux dépenses fondamentales et pourvoient intégralement aux opérations de base de la Province. Notre gouvernement présente ainsi un budget équilibré pour la neuvième année de suite.

Nous terminerons la transition vers la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires en actualisant les mesures législatives sur l'équilibre budgétaire, à la lumière des recommandations de la firme Deloitte & Touche. Les perspectives du Budget indiquent que l'équilibre budgétaire se poursuivra dans l'avenir.

Réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite



Remarque : En présumant la continuation des transferts annuels du FRD
Source : Finances Manitoba

Globalement, le Budget de 2008 prévoit une croissance de 3,3 % des dépenses pour les opérations fondamentales, ainsi que selon le budget sommaire, et l'affectation de 110 millions de dollars à la réduction de notre dette à portée générale et de notre obligation découlant des régimes de retraite. Ainsi, en neuf ans, nous aurons consacré un total de 924 millions de dollars au paiement de la dette et de l'obligation découlant des régimes de retraite, soit le plus important versement de la sorte dans l'histoire du Manitoba.

Monsieur le Président, nous sommes fiers des progrès que nous avons accomplis en vue de réduire la dette de la Province, en particulier l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite. Il y a plus de quarante ans, le gouvernement du Manitoba a cessé de capitaliser la part de l'employeur des cotisations des régimes de retraite des fonctionnaires et des enseignants. En 1999, l'obligation atteignait 2,7 milliards de dollars et menaçait d'atteindre 8,9 milliards d'ici 2028, si aucune mesure n'était prise.

Au lieu de laisser l'obligation découlant des régimes de retraite continuer d'augmenter sans intervenir, nous avons lancé le tout premier plan visant à éliminer cette obligation. Nous avons commencé à rembourser

Perspectives du Budget sommaire

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
	<u>Prévisions</u>	<u>Budget</u>	<u>Projections</u>	<u>Projections</u>	<u>Projections</u>
	(Millions de dollars)				
RECETTES					
Opérations fondamentales du gouvernement ¹	9 592	9 852	10 142	10 443	10 801
Recettes nettes des entreprises publiques					
Société des alcools du Manitoba	218	227	233	240	246
Corporation manitobaine des loteries	295	301	301	301	301
Hydro-Manitoba	309	160	111	121	119
Commission des accidents du travail	42	1	2	1	4
Société d'assurance publique du Manitoba	(6)	(22)	0	0	8
Sous-total :	<u>858</u>	<u>668</u>	<u>648</u>	<u>663</u>	<u>678</u>
Moins : Retraitements de consolidation	(513)	(529)	(534)	(541)	(547)
Contribution nette des entreprises publiques	345	139	113	122	130
Autres entités comptables	2 224	2 333	2 347	2 383	2 415
RECETTES TOTALES	<u>12 161</u>	<u>12 324</u>	<u>12 602</u>	<u>12 949</u>	<u>13 347</u>
DÉPENSES					
Programmes et services relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement	9 490	9 799	10 080	10 369	10 668
Autres entités comptables	2 342	2 428	2 430	2 487	2 532
DÉPENSES TOTALES	<u>11 832</u>	<u>12 227</u>	<u>12 510</u>	<u>12 857</u>	<u>13 201</u>
RECETTES NETTES SOMMAIRES	<u>329</u>	<u>96</u>	<u>92</u>	<u>92</u>	<u>146</u>

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Remarques :

1 Les recettes des opérations fondamentales du gouvernement comprennent les recettes nettes de la Corporation manitobaine des loteries et de la Société des alcools du Manitoba. Ces recettes sont éliminées dans la partie « retraitements de consolidation ».

• Les projections de recettes et de dépenses pour les entreprises publiques et les autres entités comptables sont établies à partir des renseignements fournis par les entités.

Augmentations de la cote de crédit accordée au Manitoba par les agences d'évaluation du crédit, 2000-2007

Agence	Cote
Moody's	Augmentée à Aa2, janvier 2003
DBRS	Augmentée à A (élevée), septembre 2003
DBRS	Cote à court terme augmentée à R-1 moyen, octobre 2006
Moody's	Augmentée à Aa1, novembre 2006
Standard & Poor's	Perspective changée de (stable) à (positive), novembre 2006
Standard & Poor's	Augmentée à AA (stable), décembre 2007

Source : Finances Manitoba

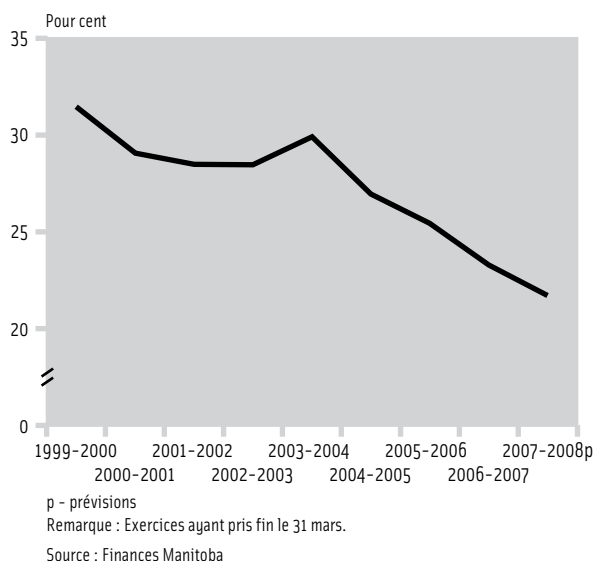
l'obligation accumulée tout en veillant à ne pas ajouter au fardeau de la dette nette du Manitoba.

La Province a recommencé à verser la part de l'employeur pour la période de service courante, en commençant par les nouveaux employés. Poursuivant sur la même lancée, nous avons, au cours de l'exercice 2007-2008, provisionné 75 % de l'obligation non capitalisée de la Caisse de retraite des enseignants, ce qui renforce ce fonds de pension et entraîne des économies pour la Province à long terme.

Le Budget de 2008 poursuit les mesures déjà prises pour réduire l'obligation découlant des régimes de retraite, non capitalisée, par notre engagement de commencer à provisionner la Caisse de retraite de la fonction publique. Monsieur le Président, en présentant ce budget aujourd'hui, je suis fier de dire que le Manitoba verse maintenant la part entière de l'employeur pour les cotisations de retraite du service courant de tous les employés.

Depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir, le ratio entre la dette nette et le PIB du Manitoba a diminué de plus de 30 %, passant de 31,4 % en 1999-2000 à 21,7 % en 2008-2009, selon les prévisions. Nous prévoyons faire en sorte que ce ratio continue de baisser à moyen terme.

Dette nette du Manitoba en pourcentage du PIB



Nous avons également réduit le coût de la dette qui pèse sur les contribuables : les frais de service sont passés de 13,2 cents le dollar en 1999 à seulement 6,5 cents aujourd'hui, soit une diminution de plus de 50 %.

Dans le cadre de notre méthode de gestion financière, nous accordons une place importante à la constitution d'une épargne, en prévision des incertitudes de l'avenir. Nous avons plus que doublé le Fonds de stabilisation des recettes, dont le solde, qui était de 265 millions de dollars, devrait atteindre 683 millions de dollars à la fin de l'exercice 2007-2008. Le Fonds demeurera à la disposition du gouvernement pour appuyer le financement de ses opérations fondamentales.

Monsieur le Président, le Manitoba a vu sa cote de crédit remonter six fois depuis 1999. Le Budget de 2008 adopte la même méthode de saine gestion financière qui a donné de si bons résultats au cours des huit dernières années.

Un coût de la vie toujours abordable

Depuis 1999, notre gouvernement a procédé aux plus importantes réductions d'impôts et de taxes de l'histoire du Manitoba, tant à l'avantage des particuliers que des entreprises. Monsieur le Président, avec le Budget présenté aujourd'hui, les réductions d'impôts et de taxes auxquelles nous procédons depuis notre entrée en fonction représenteront pour les Manitobains et Manitobaines, dès 2009, une épargne fiscale annuelle de plus de un milliard de dollars.

Nous avons réalisé une telle réduction de taxes et d'impôts sans précédent tout en équilibrant chaque budget, en réduisant la dette et l'obligation provinciale découlant des régimes de retraite, et en investissant dans des programmes et des services vitaux. Cette approche équilibrée de l'allègement fiscal s'inscrit dans le contexte de notre engagement à conserver au Manitoba un coût de la vie abordable pour les familles et pour les entreprises.

Monsieur le Président, le Budget 2008 continue dans la même direction en présentant de nouvelles réductions fiscales qui permettront à la population et aux entreprises du Manitoba d'épargner 182 millions de dollars par an.

Quand on ajoute ces mesures à celles annoncées lors des budgets précédents et qui entreront en vigueur cette année et l'année prochaine, on constate que les contribuables réaliseront dès 2010 une nouvelle épargne annuelle de 292 millions de dollars.

Ces réductions fiscales se rapportent à l'impôt sur le revenu des particuliers et à l'impôt foncier, ainsi qu'à l'imposition des entreprises. De plus, les sociétés qui font face au défi de la concurrence internationale bénéficieront d'une aide fiscale particulière.

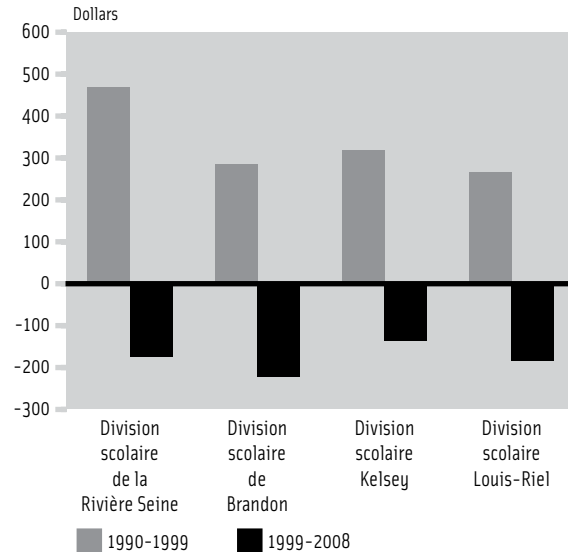
Les conséquences du financement de l'éducation sur l'impôt foncier préoccupent le public depuis longtemps, et notre gouvernement continue de s'y attaquer. Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le Budget présenté aujourd'hui augmente de nouveau de 75 \$ le crédit d'impôt foncier en matière d'éducation, le faisant passer à 600 \$ en 2008, ce qui représente pour les résidents du Manitoba une épargne annuelle supplémentaire de 24,5 millions de dollars. Depuis 1999, nous avons augmenté ce crédit de 350 \$, soit une épargne pour les contribuables de plus de 117 millions de dollars chaque année.

Le financement des écoles cette année comprend une incitation fiscale sous forme de subvention, d'un montant de 16 millions de dollars, dans le but d'aider les divisions scolaires à ne pas augmenter l'impôt foncier. Dans le cas de la division scolaire de Winnipeg, la plus grande de la province, cette mesure réduit de plus de 25 \$ la facture fiscale relative à une maison d'une valeur de 125 000 \$. Avec l'augmentation de 75 \$ du crédit d'impôt foncier en matière d'éducation, cela représente une économie totale de plus de 100 \$ cette année.

Le remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles augmente à 70 % en 2008, alors qu'il était de 65 % en 2007 et de 33 % en 2004, l'année où il a été instauré. Cette année, les agriculteurs manitobains récupéreront ainsi plus de 30 millions de dollars sur la taxe scolaire payée.

Ces mesures s'inscrivent dans le plan d'action global qui a vu une réduction de l'impôt foncier dans chacun de nos

Variation du total de l'imposition foncière en matière d'éducation pour une maison évaluée à 125 000 \$ en 2008



Source : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

neuf budgets. Nous avons augmenté le crédit d'impôt foncier en matière d'éducation, haussé la partie de ce crédit d'impôt applicable aux personnes âgées, réduit les taxes scolaires applicables aux terres agricoles, et éliminé la taxe résidentielle d'aide à l'éducation un an plus tôt que promis. Ensemble, ces mesures feront économiser aux contribuables du Manitoba 250 millions de dollars en impôt foncier en matière d'éducation en 2008.

Monsieur le Président, cette réduction de l'impôt foncier en matière d'éducation porte ses fruits. Depuis 1999, cet impôt a été réduit en moyenne de 22 % sur une maison d'une valeur estimative de 125 000 \$, alors qu'il a augmenté en moyenne de 60 % au cours des années 1990.

Monsieur le Président, de grands progrès ont été accomplis pour ce qui est de rendre l'impôt foncier en matière d'éducation plus abordable au Manitoba. Nous allons poursuivre nos efforts en vue d'en arriver à un financement par la Province de 80 % du coût total de l'éducation publique, ce qui réduira davantage le recours à l'impôt foncier en matière d'éducation.

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan pluriannuel d'amélioration des taux et des tranches

d'imposition des particuliers. À compter du 1^{er} janvier 2009, nous allons :

- réduire à 10,8 % le taux d'imposition pour la tranche la plus basse;
- rehausser à 31 000 \$ le seuil d'imposition pour la tranche intermédiaire;
- rehausser à 67 000 \$ le seuil d'imposition pour la tranche supérieure.

Le Budget 2008 prévoit des réductions fiscales supplémentaires pour les particuliers :

- en ajoutant 100 \$ au montant personnel de base pour 2009, portant ainsi l'augmentation totale de ce montant depuis 1999 à 1 340 \$;
- en ajoutant 100 \$ aux montants pour conjoint et pour personne à charge.

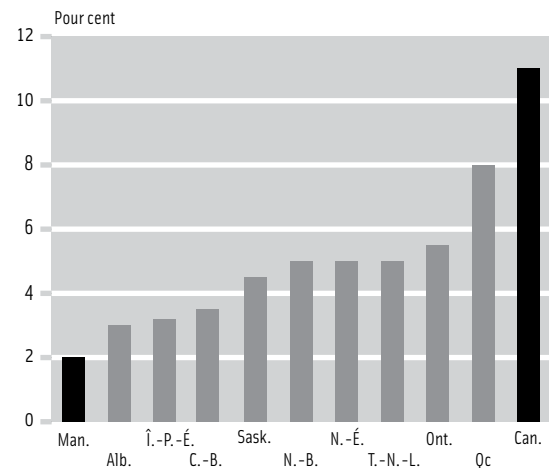
Monsieur le Président, je suis fier d'annoncer que ces nouvelles mesures permettront de rayer du rôle d'imposition 2 100 Manitobains et Manitobaines à faible revenu.

Le Budget présenté aujourd'hui augmente aussi le montant de base du crédit d'impôt personnel à 195 \$ pour 2009, ce qui permettra à plus de 281 000 ménages d'en bénéficier.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, pour les Manitobains et Manitobaines qui profitent du compte d'épargnes libre d'impôts présenté lors du budget fédéral de 2008, les montants ajoutés ou retirés de ce compte ne seront pas assujettis à l'impôt provincial et n'auront pas d'effet sur les prestations des programmes basés sur le revenu, comme le régime d'assurance-médicaments.

Nous sommes fiers du fait que le Manitoba possède le meilleur système de soins à domicile du pays, au service de quelque 39 000 Manitobains et Manitobaines chaque année. Les soignants naturels jouent un rôle indispensable en aidant les personnes qui reçoivent des soins à domicile à rester autonomes le plus longtemps possible. Les femmes représentent la majorité de ces soignants. Beaucoup vieillissent ou s'occupent à la fois d'enfants à charge et de parents âgés. Un grand nombre travaillent à mi-temps ou sont sans emploi.

Taux d'imposition des petites entreprises Au Canada en 2008



Les taux sont à compter du 1^{er} janvier 2008, sauf ceux de l'Île-du-Prince-Édouard (1^{er} avril 2008) et de la Colombie-Britannique (1^{er} juillet 2008).

Source : Finances Manitoba

Monsieur le Président, le Budget présenté aujourd'hui respecte notre engagement d'appuyer ces soignants en offrant, à compter de 2009, un nouveau crédit d'impôt pour les soignants primaires de 85 \$ par mois, jusqu'à concurrence de 1 020 \$ par an pour chaque personne soignée. Ce crédit d'impôt unique est entièrement remboursable et tous les soignants admissibles y ont donc droit, même ceux qui n'ont pas de revenu imposable.

Monsieur le Président, grâce aux réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers annoncées aujourd'hui et aux autres mesures prises par notre gouvernement au cours des années précédentes, les résidents du Manitoba bénéficieront à partir de 2010 d'une épargne globale annuelle de 455 millions de dollars au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Depuis 1999, les entreprises du Manitoba ont aussi profité d'une série de réductions fiscales visant à maintenir la compétitivité de notre province. Nous avons réduit à la fois l'impôt sur le revenu des petites entreprises et l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Le Budget 2008 continue sur cette lancée avec 120 millions de dollars de plus en réductions d'impôt générales et particulières.

Monsieur le Président, le Manitoba jouit déjà du taux d'imposition des petites entreprises le plus bas du pays. La réduction à 1 % du taux d'imposition des petites entreprises en janvier 2009 permettra aux petites entreprises du Manitoba d'épargner 9,7 millions de dollars de plus par an. Quatre-vingt pour cent des entreprises imposables en profiteront.

Le taux général d'imposition des sociétés sera réduit à 12 % en juillet 2009. Il était de 17 % lorsque nous sommes entrés en fonction, et nos réductions depuis sont les premières en un demi-siècle. Notre objectif est de le réduire à 11 % dans les années à venir, sous réserve des mesures législatives relatives à l'équilibre budgétaire.

L'impôt sur le capital des corporations est souvent critiqué comme étant un obstacle aux investissements requis pour le développement d'entreprises plus productives et plus compétitives. Nous avons tenu compte de cette préoccupation et avons annoncé notre intention d'éliminer graduellement cet impôt avant 2011.

Le Budget 2007 a réduit l'impôt général sur le capital des sociétés, le faisant passer de 0,5 % à 0,4 % pour les sociétés dont l'exercice financier commence après le 1^{er} janvier 2008. Je peux aujourd'hui confirmer que nous allons réduire cet impôt à 0,3 % pour le prochain exercice de ces sociétés et à 0,2 % pour l'exercice suivant. Cet impôt sera complètement éliminé après le 31 décembre 2010.

J'ai également le plaisir d'annoncer les mesures suivantes à l'intention des entreprises de fabrication et de transformation qui sont touchées par la valeur élevée du dollar canadien :

- l'élimination de l'impôt sur le capital des corporations pour les entreprises de fabrication et de transformation à partir de juillet 2008, dégageant ainsi environ 25 millions de dollars par an à investir dans l'amélioration de la productivité et de la compétitivité;
- le prolongement du crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication jusqu'à la fin de 2011, ce qui donnera plus de confiance aux entreprises. Ce

prolongement s'ajoute à l'augmentation récente à 70 % de la partie remboursable de ce crédit, ce qui permet aux entreprises d'épargner 2,8 millions de dollars chaque année.

Le Budget que nous présentons aujourd'hui prévoit la continuation du crédit d'impôt pour l'expansion des entreprises dans les collectivités.

Monsieur le Président, le Budget 2008 offre des crédits d'impôt qui aident le Manitoba à former une main-d'œuvre qualifiée. Le crédit d'impôt pour l'enseignement coopératif prend de l'ampleur et reçoit une nouvelle appellation : crédit d'impôt pour l'apprentissage et l'enseignement coopératifs. Le nouvel élément accordera aux employeurs un crédit d'impôt allant jusqu'à 2 500 \$ par an, pour un maximum de deux ans, pour chaque compagnon ayant récemment terminé un programme d'apprentissage qu'ils engagent.

Le Budget 2008 utilise aussi des mesures fiscales stratégiques afin d'attirer de nouvelles industries et de les faire croître. Le crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos est une des mesures de ce genre qui a connu beaucoup de succès. Pour la cinquième année consécutive, la valeur annuelle des productions atteindra au moins 100 millions de dollars.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que nous allons améliorer ce crédit d'impôt très productif afin de maintenir notre avantage concurrentiel et de continuer à appuyer l'industrie cinématographique locale :

- en offrant un bonus de 5 % pour les films dont le producteur est du Manitoba;
- en doublant à 10 % la mesure d'encouragement à la production fréquente de films;
- en ajoutant des précisions aux exigences de transfert de compétences.

En s'appuyant sur le succès de nos mesures d'encouragement fiscal à la production de films et de vidéos, le Budget 2008 ajoute deux nouveaux programmes de crédit d'impôt afin d'encourager la croissance des industries naissantes. La première de ces industries est

celle en plein essor des médias numériques, dont le potentiel de croissance est immense.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter le nouveau crédit d'impôt pour les médias numériques interactifs. Ce crédit d'impôt remplace le programme de subvention à la production de nouveaux médias et offrira jusqu'à deux millions de dollars afin de favoriser le développement de nouveaux produits de médias numériques, grâce à un crédit d'impôt remboursable équivalant à 40 % des coûts de main-d'œuvre admissibles au Manitoba. Ceci représente un décuplement de l'aide à cette industrie naissante.

L'industrie manitobaine de l'édition de livres est aussi un secteur dont les possibilités de croissance sont immenses. Cette industrie représente à l'heure actuelle sept millions de dollars, et 75 % des ventes des maisons d'édition locales ont lieu à l'extérieur de nos frontières.

Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le Budget 2008 présente un nouveau crédit d'impôt pour l'édition, qui aidera cette industrie à croître en offrant un crédit d'impôt sur le revenu remboursable équivalant à 40 % des coûts de main-d'œuvre admissibles au Manitoba. Ce crédit d'impôt encouragera aussi l'édition qui respecte l'environnement en offrant une prime supplémentaire de 10 % pour les livres imprimés sur du papier fabriqué dans le respect des forêts.

Cette mesure incitative écologique n'est qu'une des mesures fiscales du Budget 2008 qui s'inscrivent dans un effort général visant à bâtir une économie durable. Le Budget étend aussi la portée du crédit d'impôt sur les biens-fonds riverains et contient une nouvelle mesure pour aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à progresser en direction d'une économie neutre en carbone.

Nous cherchons à réduire les émissions provenant de l'utilisation du charbon comme source énergétique. Nous nous sommes d'abord attaqués à la question de l'utilisation du charbon par Hydro-Manitoba, et nous allons maintenant collaborer avec d'autres industries pour

remplacer le charbon par d'autres carburants énergétiques moins nuisibles à l'environnement.

Monsieur le Président, j'annonce aujourd'hui que nous allons instaurer une nouvelle taxe sur les émissions applicable à l'utilisation du charbon comme combustible, d'un montant de 10 \$ par tonne d'émissions d'équivalents en CO₂. Selon notre plan, cette taxe sera sans incidences sur les recettes : l'argent qu'elle rapportera sera réinvesti afin d'aider les industries à procéder à une transition qui économiquement viable. Afin que l'industrie ait le temps de s'y préparer, cette taxe n'entrera pas en vigueur avant le mois de juillet 2011.

Conclusion

Le Budget 2008 est un budget équilibré qui met à profit notre économie solide et stable et crée des possibilités pour réaliser les priorités des Manitobains et Manitobaines, à savoir :

- apporter un soutien accru aux soins de santé et à l'éducation;
- protéger nos eaux et notre environnement;
- hausser le financement pour renforcer la sécurité de nos collectivités;
- investir dans l'infrastructure manitobaine;
- réduire les impôts et les taxes des familles, des diplômés et des entreprises manitobaines.

Des défis nous attendent, mais le Manitoba est en bonne position pour les relever de front. Depuis les huit dernières années, notre province connaît une croissance soutenue qui contribue à la création de possibilités pour nos jeunes, nos familles et nos entreprises.

Monsieur le Président, le Budget de 2008 place le Manitoba en bonne position pour relever les défis qui se présenteront et pour progresser vers l'avenir.